



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

55^e séance plénière
Mardi 18 novembre 2014, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kutesa. (Ouganda)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 66 de l'ordre du jour

Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Projet de résolution (A/69/L.3)

Point 132 de l'ordre du jour (suite)

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Rapport de la Cinquième Commission (A/69/563)

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : C'est avec un sentiment de fierté et de satisfaction que je préside l'Assemblée générale en ce moment historique où l'Organisation des Nations Unies s'apprête à lancer la célébration de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine.

Lorsque l'on pense au courage et à la fortitude des personnes d'ascendance africaine au sortir de la réalité dévastatrice que furent l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves, l'on ne peut que ressentir

de l'humilité face au chemin parcouru. Cependant, tout en prenant acte des progrès accomplis, nous devons aller beaucoup plus loin. Le racisme et la discrimination culturelle, structurelle et institutionnelle à l'encontre des personnes d'ascendance africaine continuent de se manifester dans des situations qui restreignent l'accès à une éducation, un emploi, un logement et des soins de santé de qualité. Dans le monde entier, les personnes d'ascendance africaine figurent souvent parmi les membres les plus marginalisés de la société. Elles vivent dans les quartiers les plus pauvres où les infrastructures sont les plus précaires et les plus négligées. Elles sont exposées au crime et à la violence. Lorsqu'elles cherchent à obtenir réparation devant la loi, elles sont trop souvent en butte à la discrimination pour accéder à la justice.

En 2001, nous avons adopté la Déclaration et le Programme d'action de Durban à l'occasion de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Le Programme d'action a confirmé ce que nous savons tous être vrai : les personnes d'ascendance africaine restent des victimes et continuent de subir les conséquences de l'esclavage, de la traite des esclaves et du colonialisme. Avec l'adoption du thème de la Décennie internationale, « Personnes d'ascendance africaine : considération, justice et développement »,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-63493(F)



Document adapté

Merci de recycler



la communauté internationale se donne la possibilité d'avoir une conversation mondiale sur les difficultés et les réalisations des personnes d'ascendance africaine.

Les preuves de la contribution des personnes d'ascendance africaine au développement de nos sociétés sont abondantes et irréfutables. La Décennie internationale est conçue pour célébrer ces contributions. Ce faisant, la Décennie internationale peut aider à faire tomber les remparts des stéréotypes et de la stigmatisation qui encerclent souvent les personnes d'ascendance africaine. Il est tout aussi important que la Décennie internationale sensibilise et contribue aux efforts des États Membres et de la communauté internationale pour garantir la promotion, le respect, la protection et l'exercice des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine, ainsi que leur participation pleine et entière, sur un pied d'égalité, à tous les aspects de la société.

Aujourd'hui, nous disposons d'une occasion exceptionnelle de faire en sorte que la Décennie internationale soit placée sous le signe de l'action et porteuse de promesses. En adoptant le projet de résolution et le programme d'activités dont nous sommes saisis, l'Assemblée générale fera un pas en avant résolu sur la voie de cet objectif. Les personnes d'ascendance africaine dans le monde entier nous observent et comptent sur nous à cet égard.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/69/L.3, intitulé « Programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/69/L.3?

Le projet de résolution A/69/L.3 est adopté (résolution 69/16).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent prendre la parole au titre des explications de vote avant le vote, je rappelle que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Bova (Italie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne.

Pour commencer, je voudrais remercier le facilitateur l'Ambassadeur Mamabolo, de l'Afrique du Sud, de la manière dont il a dirigé ce processus. Je saisis également cette occasion pour remercier le Groupe des

États d'Afrique, la Communauté des Caraïbes, le Brésil et les autres délégations qui ont été des interlocuteurs engagés pendant le processus de consultations qui a conduit à l'adoption unanime du programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine.

L'Union européenne a été, est et restera une fervente partisane de la lutte internationale contre toutes les formes de racisme, de xénophobie et d'intolérance, et militera toujours pour la promotion et la protection des droits de l'homme de tous, y compris les personnes d'ascendance africaine.

Comme nous l'avons répété tout au long du processus, ce n'est que grâce à l'appropriation et à l'implication de tous les États que la Décennie parviendra à atteindre ses objectifs. Par conséquent, nous espérons que la Décennie sera appliquée de manière efficace et collaborative aux niveaux local, national et international. À cette fin, l'action et la volonté politique des pays sont indispensables. L'Union européenne et ses États membres entendent continuer à jouer un rôle actif dans la mise en œuvre de la Décennie.

L'une des principales préoccupations de ma délégation, avant l'adoption de la résolution 69/16 aujourd'hui, concernait les incidences budgétaires du programme d'activités. Il est donc important que le programme que nous venons d'adopter soit appliqué avec efficacité et efficacie, sous l'autorité du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Pour terminer, je renouvelle la détermination de l'Union européenne à veiller à la réussite de la Décennie, en mettant l'accent sur les bienfaits et les améliorations concrètes issus de la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, partout dans le monde.

M. Israeli (Israël) (*parle en anglais*) : Israël reconnaît que la résolution 69/16 contient des éléments extrêmement importants, et Israël appuie son objectif. Cela étant, Israël se voit contraint de se dissocier de la référence, dans plusieurs alinéas du préambule de la résolution, à la Déclaration et au Programme d'action de Durban, adoptés en 2001 par la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et aux processus connexes.

Il y a 13 ans, la majorité des pays est restée silencieuse alors que la Conférence de Durban devenait

un véhicule de l'incitation à la violence, du racisme, de l'antisémitisme, de l'intolérance et des préjugés contre l'État d'Israël. Le peuple juif a combattu le racisme tout au long de son histoire et Israël reste attaché à cet objectif.

M. Dempsey (Canada) (*parle en anglais*) : Bien que le Canada appuie l'essence et les objectifs de la résolution 69/16, il s'oppose aux références, dans le préambule de la résolution, à la Déclaration et au Programme d'action de Durban, adoptés en 2001 par la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et aux processus connexes. Au lieu de promouvoir une action concertée à l'échelle mondiale contre le racisme, la Conférence de 2001 a dégénéré en un forum politisé qui a servi à promouvoir l'intolérance et l'antisémitisme, au lieu de les combattre. Le Canada est convaincu que le processus de Durban, à ce jour, reste extrêmement politisé et qu'il n'a pas été en mesure de prendre ses distances avec son passé controversé, y compris ses manifestations publiques et conflictuelles d'intolérance et d'antisémitisme.

Bien que le Canada désapprouve la référence faite à ce processus dans la présente résolution, il continuera néanmoins de collaborer concrètement avec l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres pour lutter contre le racisme, promouvoir la tolérance et la non-discrimination et reconnaître et défendre les droits des personnes d'ascendance africaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position.

M. de Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil saisit cette occasion pour saluer l'adoption de la résolution 69/16 sur le programme d'activités relatif à la mise en œuvre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé une réunion de haut niveau pour lancer officiellement le 10 décembre, Journée des droits de l'homme, la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, conformément à la résolution 68/237.

Nous pensons, comme vous, Monsieur le Président, que 13 ans après la Conférence mondiale de 2001 contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, la discrimination dont sont victimes les personnes d'ascendance africaine constitue toujours un défi en raison du manque d'éducation, du chômage et de la

violence. À cela, nous pouvons ajouter les inégalités économiques et sociales et l'absence d'une législation nationale sur la lutte contre la discrimination raciale.

Le Brésil a travaillé d'arrache-pied, à Genève et à New York, à la conclusion d'un accord solide sur les activités de programme à même de servir de feuille de route pour la promotion de l'égalité raciale dans le monde. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Kingsley Mamabolo d'avoir mené à bien le processus de consultation sur le programme d'activités, et remercier les groupes régionaux, le Groupe des États d'Afrique, la Communauté des Caraïbes et l'Union européenne d'avoir contribué à ce succès.

Le Brésil compte le plus grand nombre de personnes d'ascendance africaine en dehors de l'Afrique. En 2013, ce segment de la population brésilienne représentait plus de 100 millions de personnes, un chiffre qui devrait atteindre plus de 115 millions d'ici 2042. Toutefois, plus de trois siècles d'esclavage ont fait des ravages. Bien que les personnes d'ascendance africaine soient majoritaires au Brésil, elles continuent de vivre à la périphérie des centres urbains, touchent des salaires inférieurs et ont moins accès à l'éducation. En outre, d'après les statistiques, leurs fils et leurs filles risquent davantage d'être victimes de la violence.

La Présidente Dilma Rousseff a fait clairement savoir que le racisme n'est pas seulement un crime odieux, mais également une infamie que nous devons tout faire pour réprimer et éliminer. Des politiques publiques et l'engagement de l'État sont indispensables. Le Brésil a mis en place des programmes en faveur des groupes désavantagés et des politiques nationales visant à mettre fin à la pauvreté extrême, notamment des transferts monétaires assortis de conditions, des filets de protection sociale, une législation concernant le salaire minimum et l'achat par l'État de produits alimentaires et de services auprès des communautés locales. Ces mesures ont contribué de manière significative à l'élimination de la pauvreté, en général, et à la réduction des inégalités que subissent les différents groupes raciaux et groupes vulnérables, en particulier.

Au cours des 10 dernières années, le Brésil a sorti plus de 36 millions de personnes de la pauvreté extrême. Soixante-quinze pour cent de cette nouvelle classe moyenne émergente sont d'ascendance africaine. Alors que les Afro-Brésiliens ne constituaient que 38 % de la classe moyenne en 2002, ils représentaient 51 % de la population brésilienne en 2012.

Le Brésil attache une très grande importance à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine et à son programme d'activités, qui, nous l'espérons, contribueront à la mise en œuvre intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et permettront de sensibiliser la population à la lutte contre les préjugés, l'intolérance et le racisme.

Le thème de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine est « Personnes d'ascendance africaine : reconnaissance, justice et développement ». Nous espérons que, grâce au lancement de la Décennie et à la mise en œuvre de son programme d'activités, les États Membres, ainsi que la société civile, l'Organisation des Nations Unies et toutes les autres parties prenantes intéressées, feront montre de leur volonté de promouvoir le respect, la protection et la réalisation de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales des personnes d'ascendance africaine. Le Brésil espère également que nous pourrions mieux connaître le riche héritage culturel des personnes d'ascendance africaine, leurs connaissances et la diversité de leur patrimoine et de leur culture dans le monde entier.

Nous formons le vœu que, d'ici 10 ans, nos efforts auront permis de rendre justice aux personnes d'ascendance africaine, d'honorer leur culture et leur histoire et de corriger les inégalités sociales et économiques auxquelles elles ont été soumises.

Nous croyons que la diversité est un atout. En encourageant le respect des droits de l'homme de toutes les personnes d'ascendance africaine, nous renforçons indiscutablement les liens qui nous unissent en tant qu'êtres humains.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 66 b) de l'ordre du jour.

Point 113 de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Rapport de la Cinquième Commission (A/69/564)

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 4 du rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer les personnes suivantes pour siéger au Comité consultatif

pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2015 : M. Pavel Chernikov (Fédération de Russie), M. Ali A. Ali Kurer (Libye), M. Dietrich Lingenthal (Allemagne), M. Fernando de Oliveira Sena (Brésil) et M. David Traystman (États-Unis d'Amérique).

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer M. Pavel Chernikov, M. Ali A. Ali Kurer, M. Dietrich Lingenthal, M. Fernando de Oliveira Sena et M. David Traystman membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2015?

Il en est ainsi décidé.

b) Nomination de membres du Comité des contributions

Rapport de la Cinquième Commission (A/69/565)

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 5 a) de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer les personnes suivantes membres du Comité des contributions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2015 : M. Fu Daopeng (Chine), M. Kunal Khatri (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), M. Nikolay Lozinskiy (Fédération de Russie), M. Henrique da Silveira Sardinha Pinto (Brésil), M. Thomas Schlesinger (Autriche) et M. Yoo Dae-jong (République de Corée).

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer M. Fu Daopeng, M. Kunal Khatri, M. Nikolay Lozinskiy, M. Henrique da Silveira Sardinha Pinto, M. Thomas Schlesinger et M. Yoo Dae-jong membres du Comité des contributions pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2015?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 5 b) du même rapport, la Cinquième Commission recommande également à l'Assemblée générale de nommer M. Mohamed Elshakshuki (Libye) membre du Comité des contributions pour un mandat prenant effet à la date de l'adoption de la décision et s'achevant le 31 décembre 2016.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer M. Mohamed Elshakshuki membre du Comité des contributions pour un mandat prenant effet le 18 novembre 2014 et s'achevant le 31 décembre 2016?

Il en est ainsi décidé.

c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

Rapport de la Cinquième Commission (A/69/566)

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 5 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de confirmer le renouvellement par le Secrétaire général des mandats des personnes suivantes : M. Masakazu Arikawa (Japon), M. Madhav Dhar (Inde), M. Nemir A. Kirdar (Iraq), M. Michael Klein (États-Unis d'Amérique) et M. Ivan Pictet (Suisse) comme membres ordinaires du Comité des placements, ainsi que la transformation du mandat de membre ad hoc de M. Gumersindo Oliveros (Espagne) en mandat de membre ordinaire pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite confirmer le renouvellement par le Secrétaire général de M. Masakazu Arikawa, M. Madhav Dhar, M. Nemir A. Kirdar, M. Michael Klein et M. Ivan Pictet comme membres ordinaires du Comité des placements, ainsi que la transformation du mandat de membre ad hoc de M. Gumersindo Oliveros en mandat de membre ordinaire pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015?

Il en est ainsi décidé.

d) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale

Rapport de la Cinquième Commission (A/69/567)

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 5 a) de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer les personnes suivantes membres de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2015 : M^{me} Marie-Françoise Bechtel (France), M. Emmanuel Oti Boateng (Ghana), M^{me} Carleen Gardner (Jamaïque), M. Kingston Papie Rhodes (Sierra Leone) et M. Eugeniusz Wyzner (Pologne).

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer M^{me} Marie-Françoise Bechtel, M. Emmanuel Oti Boateng, M^{me} Carleen Gardner, M. Kingston Papie Rhodes et M. Eugeniusz Wyzner membres de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2015?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 5 b) du même rapport, la Cinquième

Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer M. Kingston Papie Rhodes (Sierra Leone) Président de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2015.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer M. Kingston Papie Rhodes Président de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2015?

Il en est ainsi décidé.

e) Nomination des membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit

Rapport de la Cinquième Commission (A/69/568)

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 4 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer M. J. Christopher Mihm (États-Unis d'Amérique) et M. Richard Quartey Quartey (Ghana) membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer M. J. Christopher Mihm et M. Richard Quartey Quartey membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2015?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen des points 113 a) à e) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 113 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

g) Nomination de membres du Corps commun d'inspection

Note du Secrétaire général (A/69/106)

Le Président (*parle en anglais*) : Comme cela est indiqué dans le document A/69/106, l'Assemblée générale devra pourvoir les sièges qui seront devenus vacants à l'expiration, en décembre 2015, des mandats de M. Gérard Biraud (France), M. Papa Louis Fall

(Sénégal), M. István Posta (Hongrie) et M. Cihan Terzi (Turquie).

Comme cela est également indiqué dans le document A/69/106, conformément au paragraphe 1 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, le Président de l'Assemblée générale consulte les États Membres en vue d'établir une liste de pays, dans le cas présent, quatre pays, qui seront priés de présenter des candidats aux fins de nomination au Corps commun d'inspection.

Toujours comme cela est indiqué au paragraphe 2 du document A/69/106, par sa résolution 61/238, l'Assemblée générale a décidé que, à partir du 1^{er} janvier 2008, lorsque le Président de l'Assemblée devrait établir la liste des pays qui seraient priés de présenter des candidats conformément au paragraphe 1 de l'article 3 du Statut du Corps commun, il demanderait aux États Membres de présenter simultanément les noms des pays et de leurs candidats respectifs, étant entendu que, dans la mesure du possible, ceux-ci seraient les candidats que les États Membres intéressés auraient l'intention de présenter à l'Assemblée générale aux fins de nomination, conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du Statut.

J'informe les membres que le Représentant permanent de la Mauritanie auprès de l'Organisation des Nations Unies a demandé, en sa qualité de Président du Groupe des États d'Afrique pour le mois de novembre 2014, à ce que soit reportée l'élection pour le poste devenu vacant alloué aux États d'Afrique.

Je voudrais communiquer à l'Assemblée les informations suivantes reçues des Présidents des groupes régionaux. Pour le siège revenant aux États d'Europe orientale, le Groupe a désigné la Roumanie; pour les deux sièges revenant à États d'Europe occidentale et autres États, il y a deux candidats proposés, à savoir le Canada et l'Allemagne. Conformément au paragraphe 1 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, le Canada, l'Allemagne et la Roumanie seront priés de fournir les noms des candidats et les curriculum vitae faisant état de leurs compétences pertinentes pour les tâches à accomplir.

Je rappelle aux membres que, conformément à la résolution 59/267 du 23 décembre 2004, les candidats doivent avoir de l'expérience dans au moins un des domaines suivants : contrôle, audit, inspection, investigation, évaluations, finances, évaluation de projets, évaluation de programmes, gestion des ressources humaines, gestion, administration publique,

suivi et exécution des programmes. Ils doivent encore avoir une connaissance du système des Nations Unies et de son rôle dans les relations internationales.

À la suite des consultations appropriées visées au paragraphe 2 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, y compris des consultations avec le Président du Conseil économique et social et avec le Secrétaire général en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, je présenterai la liste des candidats à l'Assemblée générale aux fins de nomination au Corps commun d'inspection.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 113 g) de l'ordre du jour.

Point 133 de l'ordre du jour

Planification des programmes

Rapport de la Cinquième Commission (A/69/539)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution dont la Cinquième Commission a recommandé l'adoption au paragraphe 6 de son rapport. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution intitulé « Planification des programmes » sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 69/17).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 113 de l'ordre du jour.

Points 117 et 118 de l'ordre du jour

Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Cela fait plus de 10 ans que cet organe examine le point de l'ordre du jour intitulé « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », dans le cadre des efforts qu'il déploie pour renforcer l'Organisation dans son ensemble. Bien que le monde ne soit plus du tout ce qu'il était il y a presque 70 ans, le rôle de l'Assemblée générale, en tant que principal organe délibérant et organe représentatif suprême de l'Organisation des Nations Unies, est resté central. Nous sommes aujourd'hui à une étape décisive de l'examen de cette question. Nous approchons de

la date prévue pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui seront remplacés par les objectifs de développement durable qui sont en train d'être définis en tant qu'éléments clefs du programme de développement pour l'après-2015. Alors que nous poursuivons l'élaboration de ce programme, il est indispensable que nous continuions de toute urgence à renforcer le rôle, l'autorité, l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée générale. Il s'agit là d'une des priorités que j'ai fixées pour la présente session.

La résolution 68/307, en date du 18 septembre 2014, a porté création d'un groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. La résolution a demandé au groupe d'être ouvert à tous les États Membres et

« De trouver de nouveaux moyens de renforcer son rôle, son autorité, son efficacité et son efficience, notamment en s'appuyant sur les progrès accomplis lors des sessions précédentes et sur les résolutions antérieures, y compris en faisant le point sur l'application de ces dernières » (résolution 68/307, par. 3 a)).

Je remercie l'Ambassadeur František Ružička, Représentant permanent de la Slovaquie, et l'Ambassadeur Norachit Sinhaseni, Représentant permanent de la Thaïlande, Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, du leadership dont ils ont fait preuve et du travail accompli au cours de la précédente session.

Par le biais des quatre groupes thématiques, le Groupe de travail s'est efforcé de trouver le meilleur moyen de faire entendre la voix de l'Assemblée générale et de renforcer son impact, conformément à son mandat et aux réalités du monde d'aujourd'hui. Je voudrais rappeler quelques grandes lignes des travaux du groupe.

Le travail du premier groupe porte sur le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale. Il est essentiel que les résolutions adoptées par cet organe soient adoptées et que la coopération entre l'Assemblée et les principaux organismes des Nations Unies se poursuive sans discontinuer. Je compte renforcer cette coopération, cette coordination et ces échanges d'informations avec les autres organismes principaux, ainsi qu'avec le Secrétariat et, en particulier, avec le Secrétaire général.

Je me réjouis des progrès réalisés dans l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée et de ses grandes commissions – le deuxième groupe

thématique de notre programme de revitalisation. Nous devons maintenir le cap, car l'action efficace et cohérente des Commissions a un impact profond, en particulier sur la capacité de l'Assemblée à prendre des décisions importantes en temps opportun. En rationalisant notre programme de travail et en en définissant les axes plus clairement, nous améliorons également la qualité et l'impact des efforts déployés dans chaque domaine, tout en reflétant les priorités des États Membres.

Nous devons préserver l'intégrité et le prestige du débat général. Un enseignement important retenu du débat général de cette année est que nous devons rationaliser le nombre de séances et de manifestations parallèles organisées en marge du débat général, et ce pour concentrer davantage l'attention sur les questions abordées dans cette salle par les dirigeants du monde entier. Durant cette session, je convoquerai des réunions et des débats thématiques de haut niveau sur les questions qui revêtent actuellement une importance capitale pour la communauté internationale. Dans mes précédentes déclarations à l'Assemblée, j'ai mis l'accent sur les réunions et les événements consacrés à un sujet donné. Je continuerai de consulter le Bureau et les États Membres pour établir le programme préliminaire de ces débats et voir s'ils pourraient déboucher sur des textes axés sur les résultats et susceptibles de faire avancer les choses.

Je tiens à souligner le résultat important et tangible que constitue l'élection anticipée des membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. À compter de la soixante-dixième session, l'élection des membres de ces organes aura lieu six mois avant qu'ils assument leurs responsabilités.

Je note également que les travaux progressent en ce qui concerne le troisième groupe thématique, à savoir la sélection et la nomination du Secrétaire général et d'autres chefs de secrétariat. Ceci est conforme à la résolution 68/307, qui, entre autres choses, réaffirme que la sélection du Secrétaire général doit se faire dans la transparence et avec la participation de tous les États Membres, conformément à l'Article 97 de la Charte des Nations Unies.

Le quatrième et dernier groupe thématique – le renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale – jouera également un rôle important dans la revitalisation de l'Assemblée. J'ai félicité le Président de l'Assemblée à sa soixante-huitième session d'avoir facilité la transition et la continuité au sein du Bureau du Président de

l'Assemblée générale. J'ai également salué l'appui vital fourni par le Secrétariat, en particulier le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Durant la période à venir, je prévois de présenter aux États Membres un exposé sur les activités de mon bureau dans le contexte de l'augmentation de la charge de travail. Je remercie les États Membres de leur appui constant au Bureau du Président de l'Assemblée générale.

Je ferai en sorte que les États Membres participent activement aux travaux de l'Assemblée. Ces dernières semaines, j'ai nommé des présidents et des facilitateurs pour divers points de notre programme de travail. À cet égard, je remercie l'Ambassadeur Vladimir Drobnjak, Représentant permanent de la Croatie, et l'Ambassadeur Wilfried Emvula, Représentant permanent de la Namibie, d'avoir accepté les fonctions de Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. J'appelle prie tous les États Membres d'appuyer leurs efforts afin de promouvoir le programme du Groupe de travail spécial.

Enfin, je réaffirme que la revitalisation des travaux de l'Assemblée restera une priorité durant la session en cours. Je compte sur l'appui collectif et la contribution des membres de l'Assemblée.

M. Boukadoum (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

En premier lieu, les membres du Mouvement remercient S. E. M. František Ružička, Représentant permanent de la Slovaquie, et notre ami M. Norachit Sinhaseni, Représentant permanent de la Thaïlande, de leurs efforts inlassables et de leur excellent travail à la tête du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale durant la soixante-huitième session. Je saisis également cette occasion pour féliciter S. E. M. Wilfried I. Emvula, Représentant permanent de la Namibie, et M. Vladimir Drobnjak, Représentant permanent de la Croatie, de leur nomination aux fonctions de Coprésidents du Groupe de travail spécial durant la soixante-neuvième session, et je leur souhaite plein succès.

Je souhaite rappeler à l'Assemblée générale que le Mouvement s'est félicité de l'adoption en septembre de la résolution 68/307, en vertu de laquelle l'Assemblée a décidé de créer le Groupe de travail spécial qu'elle a chargé de se pencher sur les questions relatives à la revitalisation de l'Assemblée générale durant la présente session. Le Mouvement des pays non alignés

souligne que cette revitalisation est un processus politique plutôt que procédural, qui vise principalement à renforcer le rôle de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, politique et représentatif de l'Organisation au sein du système des Nations Unies. Ce processus doit donc être mené de manière inclusive, transparente et efficace. C'est pourquoi le Mouvement réitère l'importance de la revitalisation de l'Assemblée générale et la nécessité d'envisager cette question au même titre que les autres processus de réforme et questions importantes à l'ONU.

Nous réaffirmons le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, notamment en ce qui concerne les questions de paix et de sécurité internationales, et sa nature intergouvernementale, sans exclusive et démocratique, qui apportent une immense contribution à la promotion des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des objectifs de l'Organisation. Notre groupe réitère également la nature intergouvernementale de l'ONU en tant que tel, et il attire l'attention sur la nécessité de consulter les États Membres au sujet des initiatives et des activités entreprises au sein de l'Organisation, ainsi que sur le droit de tous les États Membres d'exprimer leurs positions devant l'Assemblée générale au moment où ils le souhaitent.

L'Assemblée générale, en tant qu'organe de décision de l'ONU, a pour rôle essentiel de concevoir le cadre, de définir les principes et de fixer les objectifs de l'action de l'ensemble du système des Nations Unies et de ses multiples organismes, institutions et programmes, et a l'autorité pour ce faire. En outre, l'Assemblée générale devrait demeurer l'organe principal qui examine l'action de tous ses organes et organismes subsidiaires.

L'Assemblée générale doit également continuer à jouer son rôle et à s'acquitter de son mandat en ce qui concerne la définition des priorités de l'ONU s'agissant de l'examen de toutes les questions des réformes budgétaires et administratives, notamment en usant de son autorité absolue pour affecter et réaffecter des ressources humaines et financières et pour nommer les hauts fonctionnaires du Secrétariat, conformément à la Charte et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. À cet égard, il convient de respecter les prérogatives de l'Assemblée générale, en tant que principal organe de supervision de l'Organisation, s'agissant notamment de la gestion et de l'approvisionnement des opérations de maintien de la paix.

Tout en se déclarant disposé à maintenir son appui à tous les efforts entrepris pour renforcer le rôle central et l'autorité de l'Assemblée, le Mouvement des pays non alignés tient à souligner qu'il n'acceptera aucune approche qui vise à saper ou minimiser les réalisations de l'Assemblée générale, à porter atteinte à son rôle et son fonctionnement actuels ou à remettre en question son utilité et sa crédibilité.

Le Mouvement rappelle la décision prise dans le paragraphe 4 de la résolution 68/307 de demander au Groupe de travail spécial de continuer d'examiner le tableau de l'état de mise en œuvre des résolutions sur la revitalisation de l'Assemblée générale et d'en poursuivre la mise à jour, et celle prise dans le paragraphe 5 de prier le Secrétaire général de présenter un état actualisé de l'avancement de l'application des dispositions auxquelles il n'a pas encore été donné suite, en indiquant les difficultés rencontrées et les raisons de toute défaillance.

Par ailleurs, notre groupe est fermement convaincu, comme le souligne le paragraphe 7 de la résolution, que l'application des résolutions de l'Assemblée générale, notamment celles qui ont trait à la revitalisation de ses travaux, vient renforcer ses attributions, ses pouvoirs, son efficacité et son efficience, et il souligne le rôle et la responsabilité considérables qui reviennent aux États Membres dans leur pleine application.

Évidemment, la volonté politique est essentielle à l'application efficace des résolutions adoptées par l'Assemblée générale. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés se félicite de la décision de publier au cours de la soixante-neuvième session, en annexe au rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, le tableau actualisé des résolutions de l'Assemblée générale sur la revitalisation de ses travaux. Ce tableau sera l'occasion, pour les États Membres, de faire le bilan des progrès accomplis dans l'application des résolutions précédentes adoptées depuis la soixante-troisième session.

Je saisis cette occasion pour préciser que le Mouvement des pays non alignés insiste sur la nécessité d'un strict respect des fonctions et pouvoirs de chacun des organes principaux de l'ONU, notamment l'Assemblée générale, et d'une préservation de l'équilibre existant entre ces organes conformément aux fonctions et pouvoirs que leur confère respectivement la Charte. À cet égard, le Conseil de sécurité se doit de respecter pleinement l'ensemble des dispositions de la Charte, ainsi que toutes les résolutions de l'Assemblée

générale qui précisent sa relation avec le Conseil et avec les autres organes principaux.

Dans ce contexte, le Mouvement des pays non alignés exprime de nouveau, comme elle l'a fait aux sessions précédentes, sa préoccupation face aux tentatives continuelles d'empiètement du Conseil sur les pouvoirs et les prérogatives de l'Assemblée générale. En effet, le paragraphe 1 de l'Article 24 de la Charte ne confère nullement au Conseil l'autorité d'examiner des questions qui relèvent des fonctions et des pouvoirs de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. De même, le Mouvement des pays non alignés demande à nouveau au Conseil de sécurité de présenter à l'Assemblée générale un rapport annuel d'évaluation des travaux du Conseil qui soit plus explicatif, plus complet et plus analytique, y compris dans les cas où le Conseil n'a pas pris de mesures.

En outre, l'Assemblée générale a invité dans des résolutions précédentes – les résolutions 58/126, 59/313 –, ainsi qu'au paragraphe 7 de l'annexe de la résolution 60/286, le Conseil de sécurité à lui présenter périodiquement pour examen, conformément aux Articles 15 et 24 de la Charte, des rapports sur des sujets spéciaux dans lesquels soient étudiées des questions d'actualité intéressant la communauté internationale. Depuis l'adoption de la résolution 58/126, aucun rapport portant sur un sujet spécial n'a été officiellement présenté à l'Assemblée générale. Les sujets spéciaux sont dans une certaine mesure abordés uniquement dans les récapitulatifs mensuels des travaux établis par les présidents du Conseil de sécurité.

Le Mouvement des pays non alignés est en outre convaincu que les activités du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du renforcement du rôle de l'Organisation contribueront énormément à l'ensemble du processus de revitalisation. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés est particulièrement favorable à deux propositions examinées par le Comité spécial. La première a trait à la création d'un groupe de travail à composition non limitée chargé d'étudier la question de la bonne mise en œuvre de la Charte des Nations Unies dans ses aspects relatifs. La deuxième concerne le document de travail relatif au renforcement du rôle de l'Organisation et à l'amélioration de son efficacité.

Parmi les autres prérogatives et mandats de l'Assemblée générale, la sélection et la nomination du Secrétaire général de l'ONU sont une question à laquelle le Mouvement des pays non alignés accorde la plus

haute importance. À cet égard, le Mouvement réaffirme la nécessité de procéder à une sélection du Secrétaire général selon des modalités plus transparentes, et en associant davantage tous les États Membres. Le Mouvement regrette qu'à ce jour, aucune consultation sur la nomination d'un nouveau Secrétaire général n'ait jamais été tenue, comme il apparaît dans le tableau actualisé présenté en annexe du rapport du Groupe de travail spécial. Le Mouvement insiste donc sur le fait que l'Assemblée générale doit participer plus activement et plus efficacement à la sélection et à la nomination des futurs Secrétaires généraux, conformément à la Charte des Nations Unies et au règlement intérieur de l'Assemblée générale et en application des dispositions des résolutions 51/241, 60/286, 64/301, 66/294, 67/297 et 68/307.

À cet égard, le Mouvement des pays non alignés souligne l'importance de la pleine mise en œuvre de ces résolutions pour le prochain processus de sélection et de nomination du Secrétaire général. Le Mouvement demande que, durant la période qui précédera la sélection et la nomination du prochain Secrétaire général, qui devrait avoir lieu dans deux ans, des audiences ou des séances de l'Assemblée générale se tiennent en temps voulu aux fins d'un échange de vues et d'un dialogue avec les candidats au poste de Secrétaire général. Le Mouvement invite également le Président de l'Assemblée générale à jouer un rôle plus actif dans ce processus.

Le Mouvement insiste sur la nécessité de veiller à l'efficacité du Bureau du Président de l'Assemblée générale, en renforçant, notamment, la mémoire institutionnelle. Tout en nous félicitant des progrès déjà accomplis dans ce domaine, nous considérons qu'il faut axer en particulier nos efforts sur l'application des résolutions existantes sur la question et déterminer, dans le cadre des prochaines discussions du Groupe de travail, les moyens d'atteindre, lentement mais sûrement, cet objectif.

Il est évident que, même si les prérogatives du Président de l'Assemblée générale n'ont pas changé, son rôle et ses activités ont évolué au cours des dernières années, qu'il s'agisse de faire face aux activités, conférences et initiatives de plus en plus nombreuses de l'Assemblée ou bien de s'acquitter de fonctions officielles et protocolaires en représentant l'Assemblée dans le monde entier, ou encore d'assurer aux travaux de l'Assemblée une visibilité accrue en les faisant mieux connaître. En conséquence, l'activité du Bureau du Président de l'Assemblée générale a considérablement

augmenté au fil des ans. L'ordre du jour de l'Assemblée et, par conséquent, le programme de travail de son Président, comprend un nombre considérable de questions. La multiplication des activités de l'Assemblée générale, y compris l'adoption annuelle d'environ 300 résolutions et décisions, la création de groupes de travail et la nomination de facilitateurs qui organisent des réunions et tiennent des consultations tout au long de l'année, rendent la présence du Président et sa participation active nécessaires durant toute la durée de la session. En outre, la charge de travail de l'Assemblée générale ne se limite plus à la partie principale de la session, mais couvre désormais toute la période allant de l'ouverture de la session, en septembre, à sa clôture, en septembre de l'année suivante. Ces activités multiples et croissantes devraient bien sûr s'accompagner des ressources nécessaires, tant humaines que financières.

En conséquence, afin de mieux comprendre la diversité et la complexité des activités et des tâches du Président, le Mouvement des pays non alignés réitère la demande adressée par les États Membres au Président de l'Assemblée générale, afin que, en coopération avec le Secrétariat, il présente au Groupe de travail spécial, à la soixante-huitième session, un rapport sur le rôle, le mandat et les activités du Président de l'Assemblée générale.

De même, le Mouvement souhaite obtenir plus de précisions sur la base budgétaire régissant la fourniture par le Secrétaire de fonds et de personnel au Bureau du Président de l'Assemblée générale, telle que prévue au paragraphe 35 de la résolution 68/307. À cet égard, le Mouvement rappelle que, dans la résolution 68/307, l'Assemblée prie le Secrétaire général de lui proposer, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, une révision des ressources allouées au Bureau de son Président.

Pour terminer, le Mouvement des pays non alignés réaffirme qu'une Assemblée générale revigorée, exerçant pleinement son rôle et son autorité dans un cadre plus réactif, contribuerait sensiblement au renforcement de l'ensemble du système des Nations Unies ainsi qu'à l'amélioration de la gouvernance internationale et au renforcement du multilatéralisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Van Den Akker (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays membre du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie s'associent à la présente déclaration.

Je remercie les précédents coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, les Représentants permanents de la Slovaquie et de la Thaïlande, de leur excellent travail. Je tiens également à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir nommé le Représentant permanent de la Croatie et le Représentant permanent de la Namibie coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous leur souhaitons beaucoup de succès et leur exprimons notre soutien.

L'Union européenne et ses États membres sont fermement attachés au principe d'un multilatéralisme efficace, dans lequel l'Organisation des Nations Unies joue un rôle de premier plan. Le renforcement de l'Organisation des Nations Unies par un financement durable et efficace, à la mesure de la capacité réelle de paiement, et l'amélioration de son efficacité, dans les domaines où il est possible de le faire, demeurent des questions prioritaires. À cet égard, nous restons attachés à la revitalisation et continuons d'appuyer les efforts visant à renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes.

En fait, nous espérons que l'Assemblée générale, étant donné qu'elle est le seul organe intergouvernemental à participation universelle et compte tenu de son vaste mandat et de ses responsabilités considérables, sera en mesure de promouvoir la légitimité et l'efficacité dans un contexte de défis mondiaux naissants. Dans le même temps, nous tenons à réaffirmer qu'il est impératif de prendre des mesures concrètes à tous les niveaux en vue de dépenser avec plus de discernement, de trouver d'autres façons de travailler et de veiller à ce que l'Organisation fonctionne selon les budgets arrêtés. Cela concerne toutes les activités des Nations Unies, du maintien de la paix à la construction en passant par le budget ordinaire. Il est indispensable de déployer des efforts incessants pour imaginer de nouveaux modes de travail pour faire preuve de plus d'efficacité dans l'exécution des mandats et utiliser durablement les ressources.

Nous sommes convaincus que la revitalisation ne pourra être garantie que lorsque l'Assemblée prendra des mesures pertinentes sur les questions intéressant l'ensemble de la communauté internationale et fournira des résultats. Ce faisant, elle s'acquittera comme il convient de son rôle en tant que l'un des principaux organes de l'ONU. L'Union européenne et ses États membres se félicitent de l'adoption de la résolution 68/307, qui comprend des dispositions importantes comme l'avancement de l'élection des membres non permanents du Conseil de sécurité et des membres du Conseil économique et social. Nous nous félicitons de la réaffirmation de l'accord provisoire sur les critères de rotation des présidences des grandes commissions, adopté dans la décision 68/505 concernant les directives des futurs accords figurant dans l'annexe à la résolution 68/307. Par ailleurs, nous aimerions souligner l'importance d'une application de toutes les résolutions de l'Assemblée générale, dont celles portant sur la revitalisation de ses travaux, et noter l'impact de leur application sur l'autorité, l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée. La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est clairement liée à la réforme générale de l'Organisation des Nations Unies.

Le processus de revitalisation de l'Assemblée générale a déjà conduit à une évolution positive, comme la tenue de débats thématiques, qui facilitent des discussions plus approfondies sur des questions actuelles d'importance critique pour la communauté internationale. L'Union européenne et ses États membres accordent une valeur particulière à la nature interactive des débats thématiques, qui permettent une collaboration plus étroite entre l'Assemblée générale et d'autres parties, dont la société civile, d'autres organisations internationales et régionales et des groupes extérieurs au système des Nations Unies. Nous espérons que cette pratique sera poursuivie et invitons le Président de l'Assemblée générale à consulter les États Membres quant aux possibilités, le cas échéant, de dialoguer dans un esprit de partenariat avec un large éventail d'acteurs et de parvenir à des solutions axées sur les résultats dans de tels débats. Nous reconnaissons également l'importance de l'interaction entre l'Assemblée générale et les instances et organisations régionales et internationales traitant de questions qui préoccupent la communauté internationale, aussi bien que les avantages à tirer d'une telle interaction.

Nous apprécions la pratique actuelle du Secrétaire général qui nous informe, en tenant des réunions informelles régulières, de ses priorités, de ses voyages

et de ses activités les plus récentes, dont sa participation à des réunions et rencontres internationales organisées en dehors de l'Organisation des Nations Unies, et nous l'encourageons à continuer cette pratique.

S'agissant de la relation entre l'Assemblée générale et les autres organes principaux de l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et ses États membres sont convaincus que l'amélioration de la transparence et de la coopération demeurent un objectif important. L'Assemblée générale doit pouvoir bénéficier de l'information concernant les réunions entre les présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, ainsi qu'avec les présidents des organes subsidiaires. Les réunions d'information périodiques du Président de l'Assemblée générale sur ses activités récentes, y compris ses voyages officiels, sont toujours appréciées et continuent d'être une source précieuse d'informations.

S'agissant des méthodes de travail, nous tenons à rappeler la nécessité d'examiner et de prendre des mesures en faveur de la rationalisation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en vue d'éliminer les doubles emplois et les chevauchements, et de promouvoir la complémentarité dans l'examen et la négociation de questions similaires et connexes. À ce propos, il importe de mettre en exergue la résolution 68/1. Nous estimons qu'il serait approprié de pousser plus loin la pratique de n'examiner certaines questions que tous les deux ou trois ans, et de regrouper ou d'éliminer des points à l'ordre du jour, notamment par l'introduction d'une clause de caducité, avec le consentement clair de l'État ou des États qui en sont les coauteurs. À cet égard, la direction donnée par les présidents et les bureaux des grandes commissions revêt une importance particulière. Nous attendons avec intérêt les exposés des présidents des grandes commissions sur leurs méthodes de travail au Groupe de travail spécial. Bien que chaque grande commission ait autorité sur son propre règlement intérieur, nous estimons que la rationalisation et la standardisation de certains de ces règlements améliorerait l'efficacité des travaux des commissions. Nous tenons à insister également sur l'importance d'un plein usage des services électroniques proposés par le Secrétariat. L'utilisation généralisée par les grandes commissions et les États Membres de ces services électroniques, y compris le portail d'écopublication Papersmart, a une incidence positive sur les travaux de l'Assemblée générale pendant la partie principale de sa session, tout en permettant d'économiser une quantité considérable

de ressources, d'énergie et de papier. Nous devons continuer de travailler en ce sens.

Nous nous félicitons du rôle actif que joueront le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale – notamment en sa qualité de Président du Bureau – et les Présidents des grandes commissions, en consultation avec les États Membres, pour renforcer la coordination au sujet de la programmation des réunions de haut niveau, en vue d'en optimiser le nombre et la répartition au cours de l'année, tout en gardant à l'esprit la nécessité de préserver l'intégrité du débat général. Nous estimons que le Bureau peut jouer un rôle utile dans le processus.

Pour terminer, je tiens à souligner le rôle important joué par le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Je tiens à assurer l'Assemblée que l'Union européenne et ses États membres continueront à participer de façon pragmatique aux travaux du Groupe de travail spécial. Nous nous réjouissons à l'idée de recevoir bientôt un plan de travail.

M. Tuy (Cambodge) (*parle en anglais*) : Avant de prononcer ma déclaration au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), je voudrais tout d'abord dire quelques mots à propos de la liste des orateurs. Je voudrais attirer votre attention, Monsieur le Président, sur l'ordre des orateurs. Les États membres de l'ASEAN ont étudié le paragraphe 1 b) de l'annexe à la résolution 65/276, concernant la participation de l'Union européenne aux travaux de l'ONU.

En vertu de cette résolution, les représentants de l'Union européenne peuvent, aux fins de présenter les positions dont l'Union et ses États membres sont convenus, être invités à participer au débat général de l'Assemblée générale selon l'ordre de préséance découlant de la pratique établie pour les observateurs et le niveau de représentation. Pour respecter l'esprit et la lettre de la résolution 65/276, les États membres de l'ASEAN estiment que la délégation de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur, devrait prendre la parole après tous les groupes régionaux et les grands groupes représentés par les États, à moins que l'Union européenne ne soit également représentée par un État Membre. Il s'agirait d'appliquer les principes énoncés dans la résolution 65/276. Par conséquent, l'ASEAN demande qu'un État membre de l'ASEAN, qui s'exprime au nom du groupe, prenne la parole avant l'Union

européenne si celle-ci est représentée par la délégation de l'Union européenne.

En ce qui concerne le point 118 de l'ordre du jour, sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, je tiens à remercier les présidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur František Ružička de la Slovaquie et l'Ambassadeur Norachit Sinhaseni de la Thaïlande, pour le brio avec lequel ils ont conduit les travaux du Groupe de travail spécial à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Nous saluons les progrès réalisés sous leur coprésidence. Nous saluons également l'adoption par consensus, le 10 septembre 2014, de la résolution 68/307. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à S. E. M. John Ashe, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session, pour son choix en ce qui concerne les coprésidents et pour l'importance qu'il accorde à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons de l'allocution d'ouverture prononcée par M. Sam Kahamba Kutesa, Président de la présente session de l'Assemblée générale, le 16 septembre 2014 (voir A/69/PV.1), dans laquelle il a énoncé ses priorités, en indiquant notamment qu'il continuerait de mettre l'accent sur la revitalisation de l'Assemblée générale et sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec les nouveaux coprésidents du Groupe de travail spécial nommés par M. Kutesa.

L'année prochaine, nous célébrerons le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit d'une occasion unique de donner un nouvel élan à la réforme de l'ONU. Nous devons saisir cette occasion non seulement pour célébrer les réalisations de l'ONU au cours des sept dernières décennies, mais également pour réfléchir à une nouvelle démarche en ce qui concerne la réforme de l'Organisation, afin que cette dernière puisse répondre plus efficacement aux besoins des États Membres et relever les défis présents et futurs. Un élément essentiel de cette réforme est la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, qui est le principal organe délibérant, politique et représentatif de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais mettre en exergue certaines questions importantes dont nous estimons qu'elles méritent une attention particulière au cours de la soixante-neuvième session.

Premièrement, nous nous félicitons de ce que, dans la résolution 68/307, l'Assemblée générale réaffirme qu'il est important et utile qu'elle poursuive

ses échanges avec les instances et les organisations internationales ou régionales. L'année 2015 n'est pas une année exceptionnelle seulement pour l'ONU, mais également pour l'ASEAN, qui fêtera l'an prochain la création de la Communauté de l'ASEAN. Étant l'une des organisations régionales les plus efficaces, l'ASEAN se réjouit à la perspective de coopérer avec les instances et les organisations internationales ou régionales en vue d'aborder les questions qui nous intéressent et nous concernent tous. J'espère que des mesures et des initiatives concrètes seront prises pour donner suite à cette importante directive de l'Assemblée générale.

Deuxièmement, nous nous félicitons de la décision de l'Assemblée générale de procéder à l'élection des membres non permanents du Conseil de sécurité et des membres du Conseil économique et social six mois environ avant leur entrée en fonctions, à compter de la soixante-dixième session. Nous espérons que les membres élus, notamment ceux des pays en développement de petite et moyenne tailles, auront ainsi plus de temps pour se préparer à assumer leurs nouvelles responsabilités. Nous espérons notamment que cette élection avancée donnera aux membres non permanents élus plus de temps pour assister aux séances du Conseil de sécurité.

Troisièmement, en ce qui concerne la sélection et la nomination du Secrétaire général, nous nous félicitons de ce que, dans la résolution 68/307, l'Assemblée générale rappelle que la procédure de sélection et de nomination du Secrétaire général diffère de celle concernant les autres chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, compte tenu de son rôle unique et essentiel. Nous prenons note avec satisfaction de la demande faite par un certain nombre d'États Membres d'améliorer la procédure de sélection sans amender la Charte. Par exemple, la tenue d'audiences ou de réunions de l'Assemblée générale consacrées à un échange de vues avec les candidats pourrait contribuer à rendre le processus de sélection plus ouvert, plus transparent, plus interactif et plus crédible. Nous espérons que le Groupe de travail spécial se mettra d'accord sur des améliorations concrètes au cours de la soixante-neuvième session, afin qu'elles puissent être mises en œuvre au cours de la soixante-dixième session et en temps opportun pour la sélection du prochain Secrétaire général, prévue pour 2016. Nous espérons également que le Président de l'Assemblée générale jouera un rôle actif dans ce processus, conformément au rôle qui lui est assigné en vertu des résolutions

pertinentes, dans le plein respect des dispositions de la Charte des Nations Unies.

Dernier point mais non des moindres, nous espérons que la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale sera encore renforcée. Nous nous félicitons de ce que l'Assemblée générale, au titre de la résolution 68/307, prie de nouveau le Secrétaire général de lui proposer, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, une révision des ressources allouées au Bureau de son Président selon les procédures existantes.

Il importe de souligner qu'un certain nombre d'États Membres ont à plusieurs reprises appelé à une augmentation des ressources allouées au Bureau du Président de l'Assemblée générale, dont le niveau n'a pas changé depuis 1998. Après quelques ajustements mineurs pour tenir compte de l'inflation, ce salaire s'élève actuellement à 300 000 dollars. La présidence de l'Assemblée générale, qui est l'un des postes multilatéraux les plus importants, quel que soit le pays qui exerce ces fonctions importantes, ne devrait pas faire face à des contraintes financières. Nous espérons donc que les propositions du Secrétaire général seront soumises et examinées dans le cadre des préparatifs du prochain exercice biennal.

Avant de conclure, je voudrais reprendre les propos de Martin Luther King, Jr., qui ont été cités par M. Sam Kahamba Kutesa dans son discours d'ouverture à l'Assemblée : « Tout ce qui s'accomplit dans le monde est réalisé grâce à l'espoir ». J'ai exprimé, au nom des États membres de l'ASEAN, les espoirs que nous formions et je tiens à assurer l'Assemblée que l'Association demeure résolue à participer de manière constructive aux délibérations du Groupe de travail spécial durant la soixante-neuvième session, l'objectif étant de parvenir à des résultats concrets dans l'optique de la revitalisation des travaux de l'Assemblée à la veille de son soixante-dixième anniversaire.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le Pakistan s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous saluons les efforts déployés par les Représentants permanents de la Slovaquie et de la Thaïlande en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec

les Représentants permanents de la Namibie et de la Croatie, qui dirigeront nos efforts en vue de revitaliser les travaux de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale, contrairement à la perception de son inaction opérationnelle, a œuvré avec diligence aux tâches qui lui ont été confiées. L'élaboration finale des objectifs de développement durable et la création du Forum politique de haut niveau pour le développement durable ne sont que quelques exemples de ses succès récents. Le rôle de premier plan que l'Assemblée générale a joué sur des questions telles que les objectifs du Millénaire pour le développement, le développement durable, les droits de l'homme et l'autonomisation des femmes, ainsi que la mise en place d'une nouvelle architecture, à l'instar du Conseil des droits de l'homme et d'ONU-Femmes, témoignent de sa vitalité et de sa créativité sur le plan tant normatif que fonctionnel au cours de la dernière décennie. Le Groupe de travail spécial a lui-même réussi à avancer les élections des membres du Conseil économique et social et des membres non permanents du Conseil de sécurité à six mois avant le début de leur mandat, ce qui permettra aux nouveaux élus de mieux se préparer et de mieux contribuer à la tâche qui les attend.

Les rôles et les mandats de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ont été clairement définis dans la Charte des Nations Unies. Au lieu de nous concentrer sur les contradictions et les empiètements, nous devrions nous intéresser aux domaines de convergence afin que les deux organes puissent travailler en harmonie dans un espace partagé pour faire avancer notre programme commun. La Charte accorde une très grande marge de manœuvre à l'Assemblée générale pour jouer son rôle dans les domaines du maintien de la paix et de la sécurité internationales, du développement économique et de la promotion et la protection des droits de l'homme. L'Assemblée générale devrait utiliser ces attributions de façon optimale. Elle a un rôle de premier plan à jouer au niveau du maintien de la paix en utilisant pleinement les possibilités offertes par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix. De temps à autre, le recours au mécanisme « L'union pour le maintien de la paix » (résolution 377 A) permettrait à l'Assemblée de laisser son empreinte indélébile sur la paix et la sécurité internationales.

Au cours de ce millénaire, l'Assemblée générale devrait jouer un rôle décisif et historique en élaborant le programme de développement pour l'après-2015, qui contribuerait directement à la réduction de la pauvreté,

à l'autonomisation des hommes, des femmes et des enfants marginalisés dans le monde, à la promotion de l'égalité et à la stimulation de la croissance économique et du développement. La mise en œuvre de ce programme placerait l'Assemblée générale au centre des processus de prise de décisions et renforcerait ses structures et son prestige. En outre, l'Assemblée a la responsabilité d'honorer la promesse du développement en partenariat avec le Forum politique de haut niveau sur le développement durable et le Conseil économique et social.

Pour sa part, le Conseil de sécurité, tout en s'occupant de questions thématiques, telles que les changements climatiques, les violences sexuelles commises en période de conflit armé, les droits des femmes et des enfants, et la consolidation de la paix, devrait travailler en étroite collaboration avec les instances et organisations intergouvernementales compétentes.

La communication réciproque entre le Conseil et l'Assemblée générale ne doit pas rester symbolique et de pure forme, mais doit devenir conséquente et porter sur les questions de fond. Il suffirait de quelques mesures simples pour améliorer la communication entre ces deux organes. Il s'agirait notamment de transformer les réunions mensuelles entre les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil, qui sont en grande partie de pure forme, en réunions de fond en examinant les possibilités de collaboration sur la base de l'ordre du jour des deux organes; de rendre le rapport annuel que le Conseil présente à l'Assemblée plus analytique et de permettre la prise en compte des points de vue de l'Assemblée générale dans les travaux du Conseil; et d'améliorer l'examen et l'évaluation des travaux du Conseil par l'ensemble des États Membres. Enfin, le Groupe de travail spécial, les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité et l'Assemblée générale elle-même devraient œuvrer de concert avec le Conseil de sécurité et son Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure afin d'affiner et d'améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité et de renforcer sa responsabilité et sa transparence vis-à-vis de tous les membres de l'ONU.

La réforme du Conseil de sécurité constitue une occasion historique pour l'Assemblée générale. Cette fois-ci, nous devons faire aboutir le processus de réforme. Il ne devrait pas s'agir d'une réforme incomplète et déséquilibrée, mettant l'accent sur l'augmentation du nombre des membres, et en particulier des sièges

permanents. La réforme doit privilégier l'accroissement de la représentation, ainsi que d'autres questions tout aussi importantes, telles que le droit de veto, la taille du Conseil et ses méthodes de travail, la représentation régionale et les relations entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

L'Assemblée générale ne doit pas permettre la création de nouveaux sièges permanents, parce que ce serait contraire à son caractère démocratique. Elle devrait appliquer le principe du plus grand bien pour le plus grand nombre en veillant à ce que tous les États Membres – petits, moyens et grands – qui constituent le système des Nations Unies soient dûment et convenablement représentés au sein du Conseil réformé. La réforme du Conseil doit refléter les aspirations et les intérêts de tous, et non les ambitions de quelques-uns.

La mise en œuvre scrupuleuse des résolutions et décisions de l'Assemblée générale suppose deux conditions essentielles : la volonté politique des États Membres, qui est fondamentale, et des ressources suffisantes. Des mesures appropriées doivent être prises pour éviter l'application sélective des résolutions, à dessein ou par défaut. La mise à jour de l'inventaire des résolutions est une bonne pratique et le Secrétariat a accompli un travail remarquable à cet égard. Le mécanisme doit, toutefois, être encore amélioré en y ajoutant des informations sur les raisons de la non-exécution d'une résolution ou du retard dans sa mise en œuvre. Le Secrétariat pourrait également envisager la mise en place d'une cellule chargée du suivi des cas de non-exécution.

Alors que le moment de sélectionner le Secrétaire général en 2016 approche, l'un des grands enjeux sera de répondre aux attentes des États Membres en ce qui concerne la transparence et l'ouverture du processus. Le Groupe de travail spécial doit faire de cette tâche un objectif important de cette année.

Enfin, l'Organisation des Nations Unies est la somme de ses États Membres. La revitalisation de l'Assemblée générale et l'application scrupuleuse de ses décisions et résolutions auraient un effet multiplicateur en donnant aux Nations Unies les moyens de résoudre des problèmes délicats dans les domaines de la paix et la sécurité, du développement et des droits de l'homme. Nous sommes heureux qu'un homme d'État de votre prestige et de votre sagesse, Monsieur le Président, dirigera nos efforts durant cette année historique.

M. Minami (Japon) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de votre initiative en faveur de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Comme les autres délégations, je tiens également à exprimer ma sincère gratitude aux coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à la session précédente, les Représentants permanents de la Slovaquie et de la Thaïlande, et à saluer la nomination des Représentants permanents de la Croatie et de la Namibie en tant que nouveaux coprésidents du Groupe de travail spécial pour la présente session.

Aussi bien dans votre discours d'investiture (voir A/68/PV.93) en juin que dans votre discours d'ouverture de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale (voir A/69/PV.1) en septembre, vous avez, Monsieur le Président, souligné l'importance de la revitalisation de l'Assemblée générale. Le Japon partage entièrement votre point de vue. La revitalisation de l'Assemblée générale et la réforme du Conseil de sécurité sont des éléments essentiels du programme de réforme. Nous devons continuer à faire des progrès en vue d'obtenir des résultats acceptables et réalistes dans ce domaine.

Dans ce contexte, le Japon se félicite de l'adoption de la résolution 68/307 à la précédente session. Nous saluons en particulier la décision de procéder à l'élection des membres du Conseil de sécurité et des membres du Conseil économique et social plus tôt. Nous estimons que cela permettra de lever les préoccupations légitimes des membres nouvellement élus. La décision prise par l'Assemblée générale de confirmer l'ordre provisoire de roulement de la présidence des grandes commissions de la soixante-neuvième à la soixante-treizième session est également très importante.

Il est vrai que nous avons fait des progrès en faveur de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale lors des sessions précédentes. Cependant, il reste beaucoup à faire et des efforts accrus s'imposent. Renforcer le caractère équitable de la gestion de cet organe de l'ONU est une question importante qui doit continuer à faire l'objet d'un débat. L'année dernière, à la même occasion, nous avons défendu l'idée que la liste des orateurs au cours de la semaine de haut niveau devait refléter davantage la réalité. Des pays comme le mien, le Japon, où le chef de l'État joue un rôle cérémonial et où le mandat politique le plus élevé est confié au chef du gouvernement, devraient être traités en conséquence. Nous notons avec satisfaction que cette

année, l'Assemblée générale a pris en considération notre argument dans une certaine mesure.

Nous voudrions également souligner l'importance de respecter strictement le temps de parole accordé à chaque orateur. À cet égard, nous nous félicitons vivement que le Président Kutesa ouvre toutes les séances à l'heure prévue. L'Assemblée générale doit poursuivre ses discussions en vue de parvenir à une gestion caractérisée par la discipline.

La rationalisation des travaux de l'Assemblée générale est une question urgente. La charge de travail de l'Assemblée générale ayant augmenté, il est indispensable d'établir un ordre de priorité en ce qui concerne les questions inscrites à son ordre du jour. On peut rationaliser les travaux de l'Assemblée générale en faisant le tri parmi les questions inscrites à son ordre du jour, dont le nombre dépasse 170, et en procédant tous les deux ans ou tous les trois ans à l'examen de certaines questions qui sont actuellement examinées chaque année. Cependant, il y a encore beaucoup à faire dans le cadre de ce processus. Par exemple, certaines grandes commissions de l'Assemblée générale tiennent de plus en plus souvent des séances de nuit. Nous espérons qu'on remédiera immédiatement à cette situation.

Nous saluons l'initiative prise par le Président de convoquer des réunions de haut niveau l'année prochaine. Afin de rehausser davantage le profil de ces réunions, je propose qu'elles se distinguent des conférences et réunions internationales similaires, pour que les représentants de haut niveau de chaque capitale puissent y assister. Il convient également de noter l'importance des fonctions du Président de l'Assemblée générale. Étant donné les contraintes budgétaires de l'ONU, les États Membres devraient appuyer les activités du Président autant que possible.

Ce sont là quelques idées qui, de l'avis du Japon, méritent d'être examinées au titre de ce point de l'ordre du jour. La revitalisation de l'Assemblée générale, ainsi que la réforme du Conseil de sécurité, sont des tâches urgentes auxquelles nous devons nous atteler. Je terminerai en indiquant que le Japon est prêt à contribuer de manière constructive aux discussions visant à continuer d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mukerji (Inde) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance. D'entrée, je m'associe à la

déclaration prononcée par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je voudrais remercier les coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, les Représentants permanents de la Slovaquie et de la Thaïlande, pour l'excellent travail accompli à la session précédente. Je saisis également cette occasion pour féliciter les Représentants permanents de la Namibie et de la Croatie de leur nomination à la coprésidence du Groupe de travail spécial pour la soixante-neuvième session et leur souhaiter plein succès dans leur tâche.

Nous estimons que la question de la revitalisation de l'Assemblée générale a acquis une importance particulière ces dernières années. J'en veux pour preuve, l'accent que vous avez mis, Monsieur le Président, sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies, y compris la revitalisation de l'Assemblée générale et la réforme du Conseil de sécurité. Comme vous l'avez souligné à juste titre dans votre discours d'investiture en juin :

« Aujourd'hui, le monde est très différent de ce qu'il était en 1945. Bien que les principes de l'Organisation restent solides, l'évolution du monde nous oblige à nous adapter aux réalités nouvelles et changeantes. À ce titre, la poursuite de la revitalisation de l'Assemblée générale et la réforme du Conseil de sécurité et d'autres organes compétents des Nations Unies revêtent une importance primordiale ». (A/68/PV.93, p. 2 et 3)

De même, nous pensons également qu'une réforme globale de l'Organisation des Nations Unies s'impose d'urgence pour que cette dernière reflète les réalités géopolitiques actuelles et pour améliorer sa capacité à relever les défis transnationaux de plus en plus complexes et urgents de notre époque. Je pense notamment aux questions liées à la paix et à la sécurité, au développement, aux droits de l'homme, à l'environnement et à la santé. Nous vous sommes reconnaissants, Monsieur le Président, de l'importance que vous attachez à ces questions. Vous pouvez compter sur l'appui de l'Inde dans le cadre de vos efforts.

À notre avis, le renforcement des procédures et la rationalisation des méthodes de travail de l'Assemblée générale ne suffiront pas pour renforcer ses moyens d'action. Cet objectif ne sera atteint que si son rôle de principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'Organisation des Nations Unies est respecté,

conformément à la lettre et à l'esprit de l'Article 10 de la Charte des Nations Unies. Pour ce faire, l'Assemblée générale doit jouer un rôle de chef de file dans la définition des objectifs mondiaux et s'employer à redonner à l'ONU le rôle central qui lui revient dans la formulation des stratégies multilatérales visant à régler les problèmes transnationaux. La revitalisation doit notamment rétablir la primauté de l'ONU en ce qui concerne les questions de développement.

Nous voudrions faire trois observations à cet égard. Premièrement, il est primordial d'examiner les moyens de prévenir l'empiètement sur le mandat de l'Assemblée générale et de faire en sorte que le Conseil de sécurité soit plus sensible à cette question. Le fait que le Conseil de sécurité empiète sur le mandat de l'Assemblée générale en se penchant sur des questions qui relèvent traditionnellement de la compétence de cette dernière est particulièrement préoccupant. Cela a pour conséquence d'affaiblir le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale. Il faut mettre fin à cette situation. Nous sommes préoccupés par le fait que le Conseil de sécurité organise des débats thématiques et, plus récemment, adopte des résolutions sur des questions qui bien souvent relèvent de la compétence de l'Assemblée générale ou du Conseil économique et social. Il faut respecter et préserver l'équilibre entre les organes principaux des Nations Unies, comme le stipule la Charte.

Deuxièmement, l'Assemblée générale, en tant que voix de la communauté internationale, doit jouer un rôle plus important dans la sélection du Secrétaire général. La situation actuelle où le rôle et les responsabilités de l'Assemblée dans le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général continuent d'être limités doit changer, et ce, dans l'intérêt du système des Nations Unies en général et des prérogatives de l'Assemblée en particulier. Il faut entreprendre sans plus tarder des efforts pour mettre en place une procédure ouverte et plus transparente pour la nomination du Secrétaire général, conformément à l'Article 97 de la Charte.

Troisièmement, l'Assemblée et les autres entités du système des Nations Unies doivent appliquer les meilleures pratiques dans leur fonctionnement au quotidien. Cela nécessitera un examen de la façon dont l'Assemblée mène ses activités, y compris, par exemple, les résultats des récentes élections à la Cour internationale de Justice.

Notre attention est aussi appelée par le fait que le rapport du Conseil des droits de l'homme (A/69/53 et A/69/53/Add.1) est examiné à la fois en plénière et à la Troisième Commission. Certaines délégations qui ont pris la parole à ce sujet en plénière hier, par exemple, sont, en ce moment même, en train de faire une déclaration identique à la Troisième Commission aujourd'hui. Cela n'est peut-être pas fructueux.

À notre avis, la primauté de l'Assemblée découle de sa composition universelle, ainsi que de l'application diligente du principe de l'égalité souveraine de ses membres. L'appropriation, donc, des décisions et des activités de l'Assemblée se reflète dans le niveau de participation des États Membres. Aussi, il importe au plus haut point que les États Membres fassent preuve de volonté politique et agissent concrètement pour renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée.

En conclusion, je voudrais réaffirmer qu'il importe de discuter des mesures de fond susceptibles de renforcer le rôle de l'Assemblée générale en tant que principal organe représentatif de délibération et d'élaboration des politiques de la communauté internationale. Les membres peuvent compter sur l'appui et la participation constructifs de ma délégation à ces efforts.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la tenue de cette séance aujourd'hui sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Je saisis cette occasion pour féliciter les Représentants permanents de la Croatie et de la Namibie de leur nomination en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, et leur souhaiter plein succès dans leurs tâches. Nous prenons acte du travail accompli par les Représentants permanents de la Slovaquie et de la Thaïlande en tant que Présidents dudit Groupe au cours de la soixante-huitième session.

La Fédération de Russie appuie les initiatives réalistes visant à améliorer l'efficacité des travaux de l'Assemblée générale, étant entendu qu'il nous faut rester concentrés sur l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale et sur la rationalisation de son ordre du jour, qui est en général surchargé. Nous pensons qu'il est nécessaire de poursuivre la pratique consistant à examiner certains points de l'ordre du jour tous les trois ans plutôt que tous les deux ans et éliminer les questions qui ne sont plus d'actualité.

Nous approuvons les propositions visant à alléger la semaine de haut niveau dans le cadre du débat général, car les chefs d'État et de gouvernement, ainsi que les ministres des affaires étrangères, ont déjà au cours de leur séjour à New York un calendrier chargé de rencontres bilatérales. Nous devons réduire le nombre de manifestations de haut niveau durant cette période. Le reste doit être mené systématiquement tout au long de la session de l'Assemblée générale. Cela facilitera et améliorera l'efficacité de nos travaux.

Parallèlement, nous pensons que toute réforme nouvelle doit se baser sur le respect rigoureux du partage des prérogatives entre les principaux organes de l'ONU, comme énoncé dans la Charte des Nations Unies. En particulier, nous appelons au maintien du rôle de l'Assemblée générale, conformément à l'Article 97 de la Charte des Nations Unies qui pose que le Secrétaire général est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité.

Il nous faut étudier avec soin les propositions visant à renforcer la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale. Toutefois, nous notons que, comme toutes les autres questions qui pourraient avoir une incidence financière sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, cette question doit être examinée conformément à la procédure établie, c'est-à-dire en Cinquième Commission et au niveau du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

M. Elhamamy (Égypte) (*parle en anglais*) : L'Égypte s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Tout d'abord, je voudrais vous dire, Monsieur le Président, que l'Égypte apprécie votre décision de placer la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale au premier rang de vos priorités durant la soixante-neuvième session, et d'avoir insisté sur la nécessité de faire davantage pour rendre l'Assemblée efficace et productive. Je saisis cette occasion pour remercier les Représentants permanents de la Slovaquie et de la Thaïlande de leurs efforts en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale au cours de la soixante-huitième session. Ces efforts ont abouti à l'adoption de la résolution 68/307, qui constitue une base solide pour les débats de la présente session sous la direction des cofacilitateurs nouvellement nommés. Nous nous engageons à les aider pleinement à atteindre

des résultats concrets dans le processus de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

La communauté internationale fait face à des défis sans précédent qui requièrent une Assemblée générale forte et réactive afin de permettre à ce parlement universel des nations de jouer son rôle de chef de file dans la gouvernance mondiale aux niveaux politique, économique et social. L'Égypte estime que le premier pas à faire pour atteindre des résultats concrets à cet égard est de mettre en œuvre les différentes résolutions contenant des mesures spécifiques pour revitaliser les travaux de l'Assemblée générale en tant que principal organe représentatif de délibération et d'élaboration des politiques de l'Organisation des Nations Unies.

En outre, nous pensons que la principale difficulté rencontrée par le processus de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est l'empiètement continu et sans précédent par le Conseil de sécurité sur le rôle et les fonctions de l'Assemblée générale. Le Conseil de sécurité tente constamment de redéfinir le champ de ses compétences en faisant une interprétation plus large des questions qui constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales, y compris des questions qui sont déjà à l'examen à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social. Le Groupe de travail spécial pourrait identifier ces domaines d'empiètement, ainsi que les domaines de coordination entre ces deux principaux organes au cours de ses prochaines délibérations – par exemple, la façon d'améliorer la coordination entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité s'agissant de l'admission de nouveaux États comme Membres des Nations Unies, en vertu du paragraphe 2) de l'Article 4 de la Charte.

Nous tenons à souligner que le simple fait de mettre l'accent uniquement sur les aspects procéduraux et les méthodes de travail de l'Assemblée générale ne suffira pas à procéder à l'amélioration générale des travaux de l'Assemblée que nous appelons tous de nos vœux. Garantir l'efficacité du Bureau du Président de l'Assemblée générale est important aussi pour améliorer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale. À cet égard, nous réaffirmons qu'il importe de renforcer le Bureau du Président de l'Assemblée générale en lui allouant des ressources humaines et financières supplémentaires sur le budget ordinaire pour l'exercice biennal 2016-2017, afin de donner des chances égales à tous les États Membres de gérer avec succès la présidence de l'Assemblée générale, étant donné que les contributions volontaires sont, de par leur nature, imprévisibles et

peu fiables, ce qui a un effet négatif sur la mémoire institutionnelle du Bureau.

Enfin, la sélection et la nomination du Secrétaire général est une autre question intéressant grandement l'ensemble des membres. Nous rappelons que la sélection et la nomination du prochain Secrétaire général aura lieu en 2016. Nous encourageons le Président de l'Assemblée générale à appuyer activement le processus en vertu du rôle qui lui est conféré par les résolutions pertinentes, et conformément à l'Article 97 de la Charte. En outre, nous réaffirmons qu'il importe que le processus de sélection du Secrétaire général soit transparent et ouvert à tous les États Membres dès le tout début de la phase d'identification des candidats à ce poste clef.

Enfin, la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est un élément essentiel de la réforme globale des Nations Unies. C'est pourquoi elle doit être examinée au même titre que les autres processus de réforme des principaux organes de l'ONU et se voir accorder plus d'attention et de considération. Je voudrais vous assurer, Monsieur le Président, du plein appui de la délégation de mon pays à tous vos efforts visant à renforcer le rôle de l'Assemblée générale aux fins de la paix, de la stabilité et de la prospérité de tous.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous tenons à remercier l'Ambassadeur Ružička de la Slovaquie et l'Ambassadeur Sinhaseni de la Thaïlande du remarquable leadership dont ils ont fait preuve à la tête du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et du travail acharné qu'ils ont mené au cours de la soixante-huitième session.

Nous félicitons aussi les nouveaux cofacilitateurs, l'Ambassadeur Drobnjak de la Croatie et l'Ambassadeur Emvula de la Namibie. La délégation indonésienne leur promet d'appuyer pleinement leurs efforts à la tête du Groupe de travail pour contribuer à faire de l'Assemblée générale un pilier puissant en vue de réaliser un monde plus pacifique et prospère pour tous.

L'Indonésie s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés et du Cambodge au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

À l'approche du soixante-dixième anniversaire de l'ONU, qui sera célébré l'année prochaine, le présent débat et les prochaines sessions du Groupe de travail

revêtent une importance capitale en vue d'établir un bilan des efforts de revitalisation déployés à ce jour et de déterminer comment mettre en place une initiative plus robuste, générale et ciblée qui permettra de renforcer le fonctionnement de l'Assemblée. Certes, depuis que la revitalisation de l'Assemblée générale est devenue un point à part entière de l'ordre du jour en 1991, et suite au Sommet mondial de 2005, un travail considérable – qui a donné quelques résultats – a été accompli au titre des quatre rubriques thématiques du Groupe, ce dont le Groupe peut se féliciter.

Pourtant, l'Assemblée n'est toujours pas le principal organe délibérant, politique et représentatif de l'ONU, comme le prévoit la Charte. Il reste un fossé à franchir pour que l'Assemblée devienne vraiment le parlement universel des nations et qu'elle ait sur les affaires internationales qui intéressent ses membres l'influence qui correspond à sa position.

Au fil des ans, ma délégation a participé activement aux activités du Groupe de travail spécial. Lors des réunions organisées dans le courant de la dernière session, des débats extrêmement importants auxquels ont participé les présidents des grandes commissions ont porté sur les questions de l'amélioration des méthodes de travail des commissions; du renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale; de l'amélioration du processus de sélection et de nomination du Secrétaire général et des autres chefs de secrétariat du système des Nations Unies; et du renforcement du rôle et des pouvoirs de l'Assemblée.

De toute évidence, l'Indonésie souhaite que des progrès véritables soient accomplis vers le règlement des questions susmentionnées, car les acteurs nationaux exigent ces progrès. Nous continuerons de jouer notre rôle en faveur de la promotion des efforts du Groupe afin d'aider l'Assemblée à occuper la place qui lui revient dans la gestion des affaires mondiales. Cependant, les possibilités du Groupe ne sont pas illimitées. Si ses réunions et ses processus, notamment le tableau des décisions et mesures, qui est annexé aux rapports annuels du Groupe, continuent de jouer un rôle capital dans la supervision et l'orientation des efforts visant à renforcer le statut de l'Assemblée, le processus de revitalisation de l'Assemblée est fondamentalement politique. Il faudra, à cette fin, que tous les acteurs concernés renforcent considérablement leur détermination politique et appliquent sincèrement les résolutions existantes de l'Assemblée sur la revitalisation.

La résolution 68/307, adoptée par consensus le 10 septembre 2014, reflète la volonté des États Membres de renforcer la solennité de la réforme de l'Assemblée et d'améliorer son fonctionnement en tant qu'organe principal indispensable de l'ONU. C'est dans ce contexte que nous réitérons l'importance du rôle et du champ d'action de l'Assemblée générale, en particulier en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous estimons en effet que l'Assemblée pourrait se montrer plus décisive dans la manière dont elle joue le rôle qui lui revient dans les domaines de la paix et de la sécurité, un effort que tous ses membres doivent appuyer. Nous sommes préoccupés par le renvoi constant de certaines questions au Conseil de sécurité, alors que celles-ci relèvent traditionnellement de la compétence de l'Assemblée générale. Selon nous, tous les États Membres peuvent et doivent manifester leur intérêt et donner leur avis sur les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales.

Si nous travaillons plus efficacement ensemble, si nous renforçons notre coopération et, plus important encore, si nous sommes disposés à appliquer nos principes politiques respectifs pour permettre à l'Assemblée générale de jouer pleinement le rôle que lui a confié la Charte, nous ne doutons pas que la revitalisation concrète très attendue de l'Assemblée finira par se matérialiser. L'Indonésie appelle tous les pays à manifester leur volonté politique et à appuyer les activités du Groupe de travail afin que l'Assemblée générale soit en mesure, à terme, de répondre au mieux aux appels de l'ensemble de la communauté internationale dans toutes les dimensions sociales et politiques et pour tout ce qui concerne les questions de paix et de sécurité.

M. Raja Zaib Shah (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter les Représentants permanents de la Namibie et de la Croatie de leur nomination à la coprésidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale durant la soixante-neuvième session. Je saisis également cette occasion pour remercier M. František Ružička, Représentant permanent de la Slovaquie, et M. Norachit Sinhaseni, Représentant permanent de la Thaïlande, pour la manière dont ils ont dirigé les délibérations du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale durant la soixante-huitième session.

Je m'associe aux déclarations prononcées par les représentants du Cambodge au nom de l'Association des

nations de l'Asie du Sud-Est et de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés. Ma délégation tient à souligner quelques vues pertinentes dans le cadre du débat sur ce point de l'ordre du jour et de nos efforts collectifs visant à revitaliser les travaux de l'Assemblée générale.

La Malaisie n'a cessé de réitérer que l'Assemblée générale est le principal organe délibérant, politique et représentatif de l'ONU, et elle ne cesse de souligner le rôle que joue l'Assemblée dans le processus de définition des normes et de la codification du droit international. L'Assemblée représente 193 États Membres, et nous devons donc lui accorder la place et les pouvoirs qui lui reviennent de droit. Nous devons veiller à ce que l'Assemblée générale continue de jouer son rôle en tant que principal organe politique et légiférant de l'ONU.

Le Groupe de travail spécial a accompli des progrès conséquents durant la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. La Malaisie s'est félicitée de l'adoption de la résolution 68/307 concernant la progression des activités du Groupe de travail. Une avancée importante est l'ajout du paragraphe 17 au texte de la résolution, en vertu duquel l'Assemblée décide de procéder à l'élection des membres non permanents du Conseil de sécurité et des membres du Conseil économique et social six mois environ avant leur entrée en fonctions, à compter de la soixante-dixième session. Les nouveaux membres pourront ainsi planifier leurs activités, ce qui permettra de renforcer les capacités de leurs missions avant leur entrée en fonctions et d'effectuer les préparatifs nécessaires.

Si nous avons accompli des progrès conséquents, ma délégation demeure préoccupée par l'absence de mise en œuvre de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale. Cela entrave l'action de l'Assemblée générale et compromet son efficacité. La Malaisie salue la décision adoptée par l'Assemblée générale en vue d'évaluer l'état de mise en œuvre de ses résolutions et de consolider les progrès accomplis durant les dernières sessions. Nous nous félicitons qu'il ait été décidé que le Groupe de travail spécial continuera d'examiner le tableau des résolutions de l'Assemblée générale sur la revitalisation de ses travaux et de le mettre à jour. Il s'agit du premier pas vers la mise en œuvre de toutes les résolutions de l'Assemblée générale.

Ma délégation considère par ailleurs que nous devrions envisager de poursuivre les délibérations concernant l'examen biennal ou triennal des résolutions. La Malaisie pense que cela améliorerait les travaux de

l'Assemblée générale grâce à une meilleure organisation du calendrier d'examen des points inscrits à l'ordre du jour. En conséquence, nous invitons ceux qui prônent l'établissement d'un cycle biennal ou triennal pour l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour et des résolutions à montrer l'exemple. À cet effet, il est essentiel que le ou les États qui rédigent des résolutions acceptent une telle mesure préalablement à leur mise en œuvre.

Il est indéniable que l'Assemblée générale est aujourd'hui saisie d'un nombre bien plus élevé de questions qu'auparavant. La multiplication des points et questions inscrits à l'ordre du jour signifie également que le rôle et les activités du Président de l'Assemblée générale continueront de croître dans les années à venir. À cet égard, ma délégation préconise que le Président obtienne les ressources nécessaires pour que son bureau puisse s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées en vertu de la Charte des Nations Unies. Parallèlement, la Malaisie accueille favorablement la proposition du Groupe de travail spécial de renforcer la mémoire institutionnelle du Bureau du Président et les relations qu'il entretient avec le Secrétariat.

La Malaisie insiste également sur le fait que le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général doit être transparent et sans exclusive. Le Secrétaire général représente tous les États Membres de l'ONU, et pas seulement les membres du Conseil de sécurité. Par conséquent, le processus de sélection de cette personnalité importante doit respecter les aspirations des États Membres. À cet égard, nous demandons que les résolutions précédemment adoptées soient appliquées, en particulier les paragraphes 17 à 22 de l'annexe de la résolution 60/286 concernant les sélections et nominations futures du Secrétaire général, dans l'optique de la nomination du prochain Secrétaire général en 2016.

La Malaisie accueille favorablement l'organisation de réunions de haut niveau et de débats thématiques sur des questions importantes pour les États Membres. Nous considérons toutefois qu'une meilleure coordination avec toutes les parties concernées est nécessaire relativement à l'organisation de ces réunions afin d'éviter ou au moins de limiter les problèmes de calendrier rencontrés par les délégations, en particulier durant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale. Nous espérons qu'il sera donné suite à la proposition visant à régler le problème du trop grand nombre de réunions et manifestations organisées durant

la semaine de haut niveau, notamment en envisageant la possibilité d'organiser ces réunions en début d'année.

Nous devons prendre acte des progrès accomplis jusqu'à présent dans notre entreprise commune de revitalisation de l'Assemblée générale. Les États Membres doivent se souvenir que les efforts de revitalisation de l'Assemblée générale ne sont pas nouveaux et qu'ils ne sont pas prêts de prendre fin. À cet égard, nous devons continuer de plaider en faveur de la poursuite des discussions et préserver la dynamique en cours si nous voulons faire des progrès véritables. Nous invitons les États Membres à aborder cette question dans un esprit d'ouverture et à manifester la volonté politique nécessaire pour nous permettre de faire des progrès concrets et réels afin d'améliorer l'efficacité de l'Assemblée générale.

M. León González (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés et souhaite faire quelques observations supplémentaires sur la question à l'examen.

Je remercie tout d'abord les coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale d'avoir préparé la résolution 68/307 sur cette question et de leurs efforts pour faire avancer le processus de revitalisation de l'Assemblée générale. Nous félicitons également les représentants de la Namibie et de la Croatie de leur nomination en tant que coprésidents du Groupe de travail spécial.

La revitalisation de l'Assemblée générale est un élément décisif pour parvenir à une véritable réforme de l'ONU. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de s'attaquer au processus global de réforme de l'ONU si nous ne donnons pas la priorité à l'objectif d'une Organisation plus démocratique et efficace, avec en son centre une Assemblée générale exerçant pleinement les pouvoirs que lui confère la Charte. Cuba a déclaré à de nombreuses occasions que ce processus de revitalisation devait avoir pour but de rétablir et renforcer le rôle central de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, décideur et représentatif de l'ONU, reconnu par la Charte et de multiples résolutions et déclarations adoptées par les États Membres.

Dans le contexte actuel, le processus de revitalisation doit avoir pour objectif d'aider l'Assemblée à être plus indépendante et à renforcer son rôle d'organe délibérant global, au sein duquel la liberté des États

Membres d'examiner des questions qui les concernent n'est pas restreinte. Pour que l'ONU regagne la confiance de la communauté internationale et retrouve sa crédibilité aux yeux de l'opinion publique mondiale, nous devons veiller à ce que l'Organisation tienne véritablement compte des intérêts collectifs de ses États Membres. Cela ne peut être fait que par la revitalisation du rôle directeur de l'Assemblée générale en tant que seul organe de l'ONU dans lequel l'hégémonie n'a pas sa place, où chaque membre peut faire entendre sa voix et voter, et où le droit de veto, obsolète, n'existe pas.

L'Assemblée générale a les moyens, pratiques et juridiques, d'examiner des questions décisives et urgentes liées aux réalités internationales afin d'adopter des résolutions concrètes et axées sur l'action. Nous considérons que le principal problème de l'Organisation est précisément la non-application des nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale, qui constituent un important corpus juridique mais ne sont pas toujours appliquées car leur mise en œuvre dépend de la volonté politique des États. Ce constat s'applique aussi aux nombreuses résolutions sur la question même de la revitalisation, dont le niveau de mise en œuvre est malheureusement très limité.

Cuba insiste sur la nécessité de trouver un bon équilibre entre les organes principaux de l'ONU, conformément à la Charte, et de mettre fin à la tendance croissante du Conseil de sécurité à examiner des questions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ou d'autres organes principaux de l'Organisation. Le Conseil de sécurité doit strictement se conformer au mandat qui lui a été confié en vertu de la Charte et des résolutions de l'Assemblée générale en sa qualité d'organe principal de l'ONU.

La revitalisation de l'Assemblée générale ne peut être un processus bureaucratique. Comme M. Miguel d'Escoto Brockmann, de la République sœur du Nicaragua, l'a affirmé à juste titre dans son dernier discours en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session, « [l]a revitalisation n'est pas une question technique mais politique » (voir A/63/PV.105). Nous espérons que, suite au processus de revitalisation, les échanges entre le Secrétariat et l'Assemblée générale seront renforcés afin que le Secrétariat puisse mettre en œuvre avec plus d'efficacité les mandats définis par les États Membres.

Le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale doit veiller à la stricte application des résolutions relatives à son mandat,

et continuer de veiller à ce que le tableau des résolutions relatives à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale soit dûment actualisé. Nous disposons d'un vaste arsenal législatif sur la revitalisation nécessaire à cet organe principal. La priorité est précisément de mettre en œuvre les nombreuses résolutions déjà adoptées et de progresser résolument vers la mise en œuvre concrète du processus de réforme. Il est urgent de prendre des mesures spécifiques et pratiques pour revitaliser les travaux de l'Assemblée générale. Nous ne pourrions compter sur une Organisation réellement adaptée au système contemporain des relations internationales que si nous réformons le Conseil de sécurité et faisons de l'Assemblée générale le centre des discussions et des activités multilatérales.

Pour finir, la délégation cubaine tient à réaffirmer sa volonté de continuer à apporter sa collaboration à la réalisation d'une véritable revitalisation de l'Assemblée générale.

M^{me} Hamilton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis remercient les coprésidents sortants du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, à savoir le Représentant permanent de la Slovaquie, M. František Ružička, et le Représentant permanent de la Thaïlande, M. Norachit Sinhaseni, du brio avec lequel ils ont dirigé le Groupe. Nous saluons les nouveaux coprésidents, l'Ambassadeur Vladimir Drobnjak, de la Croatie, et l'Ambassadeur Wilfried I. Emvula, de la Namibie, et leur offrons notre plein appui. Nous nous réjouissons en outre de travailler avec les autres États Membres sur l'examen des meilleures options pour la revitalisation de l'Assemblée générale.

Pendant la soixante-huitième session, le Groupe de travail a examiné de nombreuses questions extrêmement importantes pour l'efficacité de l'Assemblée générale, et nous espérons vivement qu'il continuera de le faire à la présente session, sous la houlette de nos distingués coprésidents. Nous estimons que l'Assemblée générale est un organe unique en son genre d'une importance capitale dans le monde actuel – un fait qui a été attesté par la présence de dirigeants du monde entier lors du débat général en septembre, ainsi que par le travail réalisé quotidiennement par tous nos collègues ici présents aujourd'hui.

Les États-Unis sont d'avis que, pour que l'Assemblée générale conserve son statut unique parmi les organes délibérants mondiaux, -elle doit être plus efficace, plus efficiente et plus transparente. À cette fin,

nous devons rationaliser et organiser selon les priorités l'ordre du jour, améliorer les pratiques et les méthodes de travail des grandes commissions, et supprimer de l'ordre du jour de l'Assemblée générale les questions obsolètes afin que davantage de temps soit consacré à l'examen de questions importantes, pressantes et d'actualité. Ces mesures doivent être au cœur des priorités du Groupe de travail. En déterminant les domaines clés pour l'amélioration véritable des méthodes de travail de l'Assemblée générale, le Groupe de travail peut rester concentré sur les aspects de la revitalisation susceptibles de contribuer réellement à l'amélioration des travaux de l'Assemblée générale.

Nous savons que de nombreuses délégations continuent de mettre l'accent sur d'autres aspects liés aux travaux de l'Assemblée générale, comme le rôle et l'autorité du Président de l'Assemblée générale, les méthodes de travail du Conseil de sécurité ou le processus de sélection du Secrétaire général. Même s'il s'agit de questions importantes, nous ne pensons pas qu'elles doivent constituer l'objectif principal des efforts du Groupe de travail. La Charte des Nations Unies stipule clairement la relation égalitaire existant entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, laquelle doit être respectée, et, à notre avis, le processus de sélection du Secrétaire général a déjà été traité comme il se doit. L'Article 97 de la Charte prévoit un processus simple et clair.

Les États-Unis sont pleinement attachés à l'action multilatérale au sein d'un système des Nations Unies fort. Nous appuyons la contribution de l'Assemblée générale à cet égard. En conséquence, rendre les travaux de l'Assemblée générale plus ciblés et pertinents est une priorité pour notre délégation. Nous appelons les États Membres à recentrer leur attention sur les efforts visant à réformer les méthodes de travail de l'Assemblée générale.

Pour finir, ma délégation se réjouit de travailler étroitement avec vous, Monsieur le Président, ainsi qu'avec les coprésidents et nos homologues des autres délégations aux fins d'un dialogue constructif en vue de réaliser une réforme concrète.

M. Laassel (Maroc) : Ma délégation voudrait tout d'abord saluer le travail remarquable et les efforts inlassables déployés par M. František Ružička et M. Norachit Sinhaseni, respectivement Représentants permanents de la Slovaquie et de la Thaïlande, en leur qualité de coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

à sa soixante-huitième session. Ma délégation saisit également cette occasion pour féliciter M. Vladimir Drobnyak, Représentant permanent de la Croatie, et M. Wilfried Emvula, Représentant permanent de la Namibie, pour leur récente nomination en tant que cofacilitateurs du Groupe de travail, et les assure de son entière collaboration.

Enfin, ma délégation s'associe à la déclaration prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le débat d'aujourd'hui porte sur une question qui occupe une place prépondérante dans la réforme de l'ONU. Il s'articule notamment autour de grands enjeux qui nous préoccupent, à savoir l'équilibre entre les organes de l'ONU, le rôle, la responsabilité et l'efficacité de l'Assemblée générale, et la modernisation de ses méthodes de travail. L'Assemblée générale occupe une place centrale en tant que principal organe de délibérant chargé notamment de fixer les orientations de l'Organisation et de la coopération internationale en matière économique, sociale et culturelle, et d'établir les normes et de codifier le droit international.

Au cours de ces 20 dernières années, l'Assemblée a adopté diverses mesures pour renforcer son rôle et son autorité, ainsi que ceux de son président. L'Assemblée générale s'est appliquée également à recentrer ses travaux afin de mieux répondre aux défis mondiaux actuels et futurs, à savoir renforcer la paix et la sécurité internationales, combattre le phénomène du terrorisme de plus en plus grandissant, renforcer les moyens de prévention et de lutte contre la recrudescence des crises et des conflits, et prévenir la détérioration de notre environnement et de notre biodiversité. En outre, le compte à rebours a commencé. D'ici quelques mois, les dirigeants du monde devront adopter le programme de développement pour l'après-2015, en s'accordant sur les nouveaux objectifs de développement visant à améliorer la vie des populations et à protéger la planète pour les générations futures.

Les récentes résolutions adoptées par l'Assemblée générale ont permis de réaliser quelques progrès sur le chemin de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Cependant, beaucoup reste à faire. Améliorer les pratiques et les méthodes de travail des grandes commissions, renforcer le rôle du Bureau du Président de l'Assemblée générale, le doter d'une structure permanente afin de préserver la mémoire institutionnelle de l'Assemblée et de permettre au Président de s'acquitter efficacement des fonctions qui lui sont confiées; consolider le rôle et l'autorité du

Président; et rationaliser davantage l'ordre du jour de l'Assemblée générale sont autant d'objectifs stratégiques sur lesquels il importe de continuer de travailler.

La concrétisation de ces objectifs permettra de faire du principal organe délibérant un organe fort, crédible et efficace, capable d'être à la hauteur des nouveaux défis du XXI^e siècle et de contribuer à l'édification d'un monde pacifique, plus prospère et plus juste. Ce chantier doit être mené dans le respect des dispositions de la Charte, et de l'équilibre établi notamment entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, afin de préserver une relation harmonieuse entre ces deux organes principaux, et éviter les interférences ou les empiètements.

Un plus grand effort de rationalisation doit être engagé afin de pallier les carences, éviter les redondances et renforcer l'efficacité de l'Assemblée générale, tout en gardant à l'esprit la nécessité de rationaliser les aspects financiers de l'Organisation. Cet effort de revitalisation devra être accompagné par la recherche de moyens à même de rendre plus efficace le travail des différents organes subsidiaires de l'Assemblée générale, et notamment les grandes commissions.

Nous ne devrions pas perdre de vue qu'à travers la revitalisation de l'Assemblée générale et la réforme du Conseil de sécurité, la communauté internationale ambitionne de rétablir et de renforcer la confiance dans le multilatéralisme et, par-là, les Nations Unies, comme cadre adéquat pour assurer une prise en charge inclusive et équitable des intérêts et des aspirations légitimes de l'ensemble des États Membres.

La promotion de ce processus de revitalisation requiert l'engagement de tous les États Membres et une volonté politique sans faille afin de mettre en avant le multilatéralisme et ses objectifs si nobles.

Enfin, la mise en place d'une gouvernance efficace et juste demeure tributaire de la revitalisation du système onusien sur la base du réalisme, de l'efficacité et de l'innovation, en tant que paramètres fondamentaux de la recherche de solutions qui répondent aux aspirations des générations présentes et futures.

M^{me} Zarrouk Boumiza (Tunisie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais remercier les Représentants permanents de la Slovaquie et de la Thaïlande des inlassables efforts qu'ils ont déployés au cours de leur coprésidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. La délégation de mon

pays s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés, et voudrait faire les observations suivantes.

S'agissant du renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale, la délégation de mon pays estime que la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est l'un des éléments centraux de la réforme globale de l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'elle est le principal organe délibérant et directeur le plus représentatif de l'ONU, outre son rôle central dans la définition des normes, la codification du droit international et l'examen des questions administratives et budgétaires. Nous réaffirmons qu'il importe de redoubler d'efforts pour renforcer le rôle et l'autorité de cet organe et de poursuivre le processus de revitalisation de ses travaux. Il convient à cet égard de poursuivre l'examen des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en tant qu'elles représentent un critère essentiel pour mesurer les avancées obtenues dans le cadre de ce processus. Ma délégation estime aussi que le renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale exige que l'on veille à ce que les questions pressantes d'intérêt commun pour la communauté internationale continuent de figurer à son ordre du jour. Pour qu'il reste fort et efficace, cet organe doit relever les défis actuels, dont, entre autres, la réalisation accélérée des objectifs du Millénaire pour le développement et l'élaboration d'un programme de développement ambitieux pour l'après-2015 qui soit bénéfique pour tous, notamment pour les couches les plus vulnérables.

Nous réaffirmons à cet égard qu'il importe que l'Assemblée générale organise des débats thématiques, en tant qu'ils sont un outil qui permet un échange de vues sur des questions pressantes importantes touchant à l'ensemble de la communauté internationale. Nous sommes convaincus que de tels débats vont se poursuivre durant la présente session, et espérons qu'ils aboutiront à des résultats concrets et qu'une attention particulière sera accordée à leur suivi. Nous pensons aussi que le renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale implique de lui reconnaître un rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Bien que la Charte des Nations Unies confie au Conseil de sécurité la responsabilité principale en la matière, nous considérons que cette responsabilité n'est pas absolue et qu'il faut que l'Assemblée générale réponde plus rapidement aux problèmes liés à la paix et à la sécurité internationales.

Sur un autre plan, nous insistons sur la nécessité d'améliorer encore davantage le contenu des rapports annuels du Conseil de sécurité présentés à l'Assemblée générale, afin qu'ils soient plus détaillés et plus analytiques et qu'ils reflètent les conditions dans lesquelles ont été adoptées les résolutions du Conseil, ainsi que les raisons qui ont fait qu'il n'ait pas été en mesure de régler certaines situations. Nous insistons aussi par ailleurs sur la nécessité de tenir des réunions périodiques entre les présidents des organes principaux de l'ONU et de tenir régulièrement les États informés de leurs résultats. Nous pensons qu'il importe de renforcer la coopération et la coordination entre les organes principaux et sommes en faveur, à cet égard, de l'élargissement de cette coordination de façon à ce qu'elle concerne leurs programmes de travail aux fins d'une meilleure complémentarité.

Pour ce qui est de l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée, la délégation de mon pays estime que si de nombreuses mesures ont été prises pour améliorer les méthodes de travail des grandes commissions de l'Assemblée générale, notamment en tenant des réunions de haut niveau, il importe aussi d'examiner plus en profondeur certaines recommandations pertinentes, d'élire bien à l'avance les présidents des grandes commissions de sorte de faciliter leurs travaux préliminaires et leurs délibérations, d'adopter des résolutions, décisions et autres documents courts et concis en mettant l'accent sur leurs aspects pratiques, d'échanger les pratiques optimales entre les différentes commissions en tenant compte des spécificités de chacune d'elles et en répartissant les responsabilités entre elles, d'éviter le chevauchement des grandes réunions et des débats de l'Assemblée générale sur des questions liées l'une à l'autre, et de redoubler d'efforts en matière de coordination du processus de planification des réunions de haut niveau de sorte qu'elles soient bénéfiques à tous.

Concernant le processus de nomination du Secrétaire général, la délégation de mon pays tient à remercier de nouveau le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de ses efforts visant à renforcer le rôle de l'Organisation et de sa volonté de mener des consultations élargies avec les États Membres, dans la transparence et la coopération, en vue d'améliorer le rendement de l'Organisation et de développer une vision commune de son programme de travail qui réponde aux aspirations de la communauté internationale. Par ailleurs, nous espérons que des efforts seront faits durant la présente session pour améliorer le processus de sélection des

chefs de secrétariat des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, en tenant compte des importantes recommandations du Corps commun d'inspection formulées à cet égard, notamment celles relatives aux entretiens avec les candidats à ces postes, ainsi que d'une répartition géographique équitable.

Quant au renforcement de l'appui au Bureau du Président de l'Assemblée générale, nous pensons qu'il importe de fournir l'appui financier et humains requis au Président de l'Assemblée générale afin de lui permettre de s'acquitter de la meilleure façon ses responsabilités accrues, sans que cela ne constitue un fardeau financier pour les États à faible revenu. Nous insistons aussi sur la nécessité de renforcer la mémoire institutionnelle de l'Assemblée générale ainsi que sur le transfert des meilleures pratiques et enseignements tirés de l'expérience d'une présidence à l'autre de façon à en garantir l'efficacité.

Enfin, la délégation de mon pays tient à réaffirmer son appui à la résolution 68/307 de l'Assemblée générale, adoptée en septembre, concernant la création d'un groupe de travail chargé de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa présente session. Et nous nous félicitons à cet égard de que les Représentants permanents de la Namibie et de la Croatie aient été chargés de le présider.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : La situation internationale actuelle connaît de profondes mutations. Toutes sortes de menaces nouvelles continuent d'apparaître l'une après l'autre. Des problèmes de sécurité traditionnels et non traditionnels interdépendants requièrent une riposte concertée de la part de la communauté internationale. La communauté internationale attend de l'Organisation des Nations Unies qu'elle joue un rôle plus important dans le maintien de la paix dans le monde, et la promotion du développement multilatéral et de la coopération internationale.

Avec ses 193 membres, l'Assemblée générale est l'organe le plus universel et le plus représentatif au titre de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que le principal organe délibérant et directeur. Les États Membres en général, et les pays en développement en particulier, espèrent que l'Assemblée continuera d'améliorer ses méthodes de travail, de renforcer son rôle et son autorité et de remplir pleinement les fonctions qui lui sont confiées par la Charte.

L'Assemblée générale doit se concentrer davantage sur sa fonction d'organe délibérant en encourageant les États Membres à prendre une part active à ses travaux. L'Assemblée générale doit aussi arrêter ses priorités à la lumière de l'évolution actuelle de la situation internationale, et faire porter ses efforts sur les questions majeures qui présentent un

intérêt pour les États Membres, en particulier la question du développement, qui est une préoccupation commune à tous les pays en développement. Au cours de la présente session, l'Assemblée doit s'employer à accorder une plus grande importance et à contribuer davantage au développement, et jouer un rôle de premier plan dans la formulation du programme de développement pour l'après-2015 et la promotion du développement durable.

En tant qu'organes principaux de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social doivent améliorer leur coordination et la répartition des tâches et continuer de tirer parti de leurs avantages spécifiques dans leurs domaines respectifs, tout en renforçant les interactions et l'échange d'informations et en créant des synergies. Dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'Assemblée générale doit améliorer la coordination et la coopération avec le Conseil de sécurité, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

La Chine prend note des résultats obtenus par l'Assemblée générale afin d'améliorer ses méthodes de travail en ce qui concerne l'élection des membres non permanents du Conseil de sécurité ainsi que des membres du Conseil économique et social. Nous continuerons d'appuyer les efforts de l'Assemblée pour améliorer ses méthodes de travail, rationaliser son processus de prise de décisions, renforcer son efficacité et instaurer une culture pragmatique et axée sur l'action.

Le bon fonctionnement du Bureau du Président de l'Assemblée générale joue un rôle important pour assurer la réussite des efforts déployés par l'Assemblée générale. La Chine est favorable au renforcement du soutien apporté au Président de l'Assemblée générale en termes de budget et de ressources humaines, en particulier dans l'optique de résoudre les difficultés rencontrées par les pays en développement lorsqu'ils assument la présidence de l'Assemblée générale. Ces dernières années, la Chine a contribué au fonds d'affectation spéciale à l'appui du Bureau du Président de l'Assemblée générale. Nous espérons que toutes les parties prendront des mesures concrètes pour soutenir ce bureau.

La revitalisation de l'Assemblée générale touche les intérêts de tous les États Membres. La Chine appuie fermement la revitalisation de l'Assemblée générale et les efforts du Président à cette fin. La Chine tient à féliciter les Représentants permanents de la Croatie et de la Namibie de leur nomination à la présidence conjointe du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à la présente session. Nous espérons que, dans le cadre du Groupe de travail

spécial, toutes les parties s'attacheront à respecter les principes de la consultation démocratique et à faire des progrès graduels et qu'elles aborderont en premier lieu les questions les plus faciles, tout en œuvrant à l'application des résolutions de l'Assemblée générale sur la revitalisation.

L'ensemble des États Membres de l'Organisation nourrit de grandes attentes en ce qui concerne la revitalisation. Nous nous tenons prêts à travailler de concert avec les autres États Membres pour avancer sur la question importante de la revitalisation de l'Assemblée générale durant la présente session.

M. Adamov (Biélorus) (*parle en russe*) : La délégation de la République du Biélorus s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre gratitude à l'Algérie pour avoir formulé et promu de manière continue et systématique la position du Mouvement des pays non alignés dans les travaux du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Nous voudrions également remercier très sincèrement les représentants et experts des délégations de la Slovaquie et de la Thaïlande d'avoir organisé les travaux du Groupe de travail spécial. Notre délégation est prête à apporter son concours actif et constructif sous la présidence des représentants de la Croatie et de la Namibie.

La délégation du Biélorus se félicite que l'adoption de la résolution 68/307 ait permis d'attirer l'attention des États Membres sur la procédure de sélection du Secrétaire général, telle que prévue par le Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Nous estimons qu'il est important que, pour la première fois en plus de 40 ans, tous les États, grands et petits, auront la possibilité de donner leur avis au sujet de l'élection périodique du Secrétaire général par le biais d'un véritable vote à bulletin secret à l'Assemblée générale.

Notre délégation se félicite également de la demande figurant dans la résolution 68/307 en faveur d'un équilibre entre hommes et femmes à un certain nombre de postes de l'Organisation. Nous regrettons sincèrement le fait que pendant les 70 premières années de son histoire, ce principe n'ait pas été appliqué au premier poste administratif de l'Organisation. C'est pourquoi nous pensons qu'il est des plus important

et opportun d'élire une femme au poste de Secrétaire général de l'Organisation et que nous n'avons que trop tardé pour le faire. La délégation du Biélorus se félicite également de la mise en place d'un mécanisme prévisible concernant le roulement de la présidence des grandes commissions, qui sera mis en pratique au cours de la présente session. Nous attendons avec intérêt la poursuite des travaux productifs dans ce domaine, comme le prévoit la résolution.

M. Drobnyak (Croatie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire une déclaration commune au nom de la Namibie et de la Croatie. D'emblée, je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir désigné mon collègue, l'Ambassadeur de la Namibie, et moi-même coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. C'est pour nous un très grand honneur et un privilège que d'avoir la possibilité de participer à ce processus essentiel d'une portée considérable.

Nous avons pris bonne note du débat qui s'est tenu aujourd'hui et nous nous appuyerons sur tout ce qui a été dit pour guider nos futurs travaux. Dans le cadre de nos efforts, nous ne partons pas de zéro, bien au contraire. Un travail important a déjà été accompli, notamment l'adoption de la résolution 68/307, le 10 septembre, et nous saisissons cette occasion pour remercier vivement nos prédécesseurs et chers amis, les Ambassadeurs Ružička, de la Slovaquie, et Sinhaseni, de la Thaïlande, de leur engagement personnel et du rôle de chef de file qu'ils ont joué à cet égard. Nous sommes à la disposition des États Membres pour tenir des consultations, échanger des points de vues et explorer de nouvelles pistes dans les mois à venir.

Je voudrais conclure en disant que nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec tous les Membres et souhaitons, une fois de plus, exprimer nos remerciements pour l'occasion et le privilège qui nous sont donnés de contribuer au processus de revitalisation de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ces points de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 117 et 118 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 50.